

L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE



C'EST NOTRE HISTOIRE



Analyse syndicale
de la période 1997-2007



SOMMAIRE

Préambule	2
Interview de Serge Chabrol	3 à 5
1997-2007	6
L'ère de fortes turbulences	
Entre 1997 et 2002	7 à 11
Entre provocations et apaisements	
Des choix politiques sans ampleur pour l'école	
2002-2007	12 à 16
Des gouvernements de régression	
Des gouvernements de combat	
2007-2012	17
Une droite à l'offensive contre les salariés, les services publics et droits sociaux...à venir	
Conclusion provisoire	18
Une histoire parallèle ?	19 à 22
Les actions du SNEP au ministère des sports	23 à 24
Attouchements, agressions sexuelles, Des accusations infondées !	25
La spécificité du métier	26
Les affaires Kaplan - Mérите	
Liste des sigles	27
Tableau chronologique 1997-2007	28

Bulletin réalisé par Jean LATONTAN

Préambule

En 2004 le SNEP édait un numéro spécial intitulé « regards sur l'histoire de l'EPS des années 60 à nos jours ». Le rédacteur principal était Jacques Rouyer qui avait été secrétaire général du SNEP. Concrètement, la période traitée allait de 1969, année du changement de majorité à la direction nationale du SNEP qui dirige encore aujourd'hui le syndicat, à 1997.

Ce document commençait par un article intitulé : professeur d'EPS en 2004, d'où venons-nous, où allons-nous ? Nous pourrions aisément reprendre ce titre en changeant la date. Comprendre cet itinéraire fait d'ailleurs partie des compétences exigées pour un enseignant, prof d'EPS ou agrégé, validées dans l'écrit 1 de ces concours.

Mais pourquoi alors revenir sur une histoire qui fait l'objet de nombreux écrits ? Tout simplement parce qu'une large partie de cette dernière est souvent occultée. Prenons un exemple : la création d'une section EPS dans l'ENS. Elle s'est faite dans un consensus entre l'IG (Alain Hébrard et Philippe Graillot notamment) et le SNEP (voir bulletin n°646 de sept 2001) suite à une décision de J. Lang, en 2001, faisant suite à un vœu déposé par le SNEP au conseil supérieur de l'éducation, dans la foulée des tables rondes STAPS et du comité de suivi des STAPS qui ont duré jusqu'en 99 ?

Entrer dans le métier, c'est entrer dans une culture professionnelle dont il est incontestable qu'elle comporte une part militante importante : son histoire est liée à celle du SNEP. Comprendre d'où nous venons est souvent essentiel pour décrypter les engagements actuels, les ruptures et les permanences qui sont le fruit des rapports sociaux, des rapports de pouvoir, et de la capacité collective à imprimer une orientation à une discipline comme la nôtre.

Le document qui fait suite et qui traitera de la période 97-2007 a donc comme objectif de poursuivre le travail engagé ; Il s'inscrit dans une préoccupation centrale de notre syndicalisme : le partage et l'échange. L'analyse qui suit est donc un outil pour comprendre l'EPS et son mouvement.

Si nous devions séquencer cette courte période, nous pourrions retenir 5 temps forts :

- Un premier lié au ministère Allègre au cours duquel le SNEP a organisé, intersyndicalement, des actions générales sur l'éducation et des campagnes de défense de l'EPS : « Donnons du corps aux études », « un rythme essentiel dans les études des jeunes », « une ambition pour l'EPS », colloque « enseigner l'EPS, le métier au cœur ».
- Un second, centré sur l'EPS, « oubliée de la culture Lang » et qui va déboucher sur une proposition de grève spécifique en novembre 2001 et puis pour la défense du sport scolaire en mars 2002.
- Un troisième, en début 2004, avec les étudiants STAPS, mobilisation très forte avec grève le 26 mars : « L'EPS agressée ».
- Un quatrième, lié à la lutte contre la loi Fillon et le recueil de 400 000 signatures.
- Un cinquième avec la lutte contre le décret de Robien s'attaquant autoritairement au service des enseignants.

Interview de Serge Chabrol, SG du SNEP-FSU, sur la situation depuis 2007

L'histoire nécessite du recul, et c'est pourquoi ce bulletin porte sur la période 1997-2007. Pour autant, peux-tu, comme secrétaire général élu précisément en 2007, caractériser la période 2007-2013 ?

Je traiterai seulement de la période 2007-2012 qui correspond au quinquennat de N. Sarkozy, celle ouverte par l'élection de F. Hollande ne présentant pas le recul nécessaire à une analyse historique.

Le congrès du SNEP-FSU d'Amiens, en juin 2007, juste après l'élection de N. Sarkozy comme Président de la République qualifiait le projet politique porté par celui-ci de « basculement de civilisation où le progrès économique profiterait à une minorité d'individus au détriment du progrès social dû à chacun » et avait, en toute lucidité, anticipé sur ce que N. Sarkozy, sa majorité et les gouvernements Fillon successifs ont cherché à développer de 2007 à 2012.

Leur objectif était de passer d'une société où des solidarités, certes insuffisantes mais réelles, étaient garanties par l'Etat, grâce à la fonction publique, aux services publics, aux protections sociales, au code du travail, à un certain nombre de droits fondamentaux garantis... à une société où les concurrences, le chacun pour soi, le « tous contre tous », devraient primer.

N. Sarkozy a, dès le début de son mandat, affiché le choix de favoriser les plus riches, le grand patronat, les financiers et spéculateurs, au nom de la valorisation de la responsabilité individuelle, de la performance, du mérite ; cela au détriment des salariés, des chômeurs, des retraités, des jeunes, des femmes, des exclus. Car en même temps la pression sur l'emploi, les salaires, les carrières, les libertés et droits syndicaux, les protections sociales s'est développée à travers des théories comme « travailler plus pour gagner plus » ou des réformes comme celles de la RGPP (révision générale des politiques publiques), des retraites, de la santé, etc., assorties d'une politique du tout sécuritaire.

La crise financière et boursière, résultat de la politique ultra libérale menée à l'échelle européenne et mondiale, a été utilisée pour renforcer des choix politiques que nous condamnions.

Mais cette période a aussi été marquée par la faiblesse du soutien populaire à des orientations véritablement alternatives au plan politique, ce qui n'a pas aidé au développement d'un mouvement de transformation sociale profonde qui aurait été nécessaire.

Si N. Sarkozy a été contraint d'abroger le décret de Robien, qui avait entraîné des luttes fortes, notamment du SNEP concer-

nant le sport scolaire, il a développé ensuite à l'éducation une politique de réformes contestées par la FSU (Lycées, LP, formation des enseignants, dispositif Eclair avec ses déréglementations, ERS, internats d'excellence, mise en place d'écoles du socle, remise en place d'un palier d'orientation en 5ème, évaluation des enseignants donnant tout pouvoir au chef d'établissement, ...). Il a supprimé 80 000 postes avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (2 sur 3 en EPS), transformé le sport scolaire avec notamment le détachement des cadres, développé des opérations comme l'accompagnement éducatif et « cours le matin, sport l'après midi », facteurs de confusions.

Dans le secteur du sport, 4 ministres se sont succédés pour remettre en cause le service public du sport sous couvert de la RGPP avec transformation des missions des personnels, suppression de CREPS, ... Ce qui n'empêchait pas N. Sarkozy de vanter l'intérêt de la pratique sportive.

Le syndicalisme, confronté à des attaques multiples et incessantes, a-t-il réagi ?

Le pouvoir a vivement accentué des attaques déjà amorcées par les précédents gouvernements, en agissant sur tous les fronts et en cherchant en permanence à prendre de vitesse les organisations syndicales pour les empêcher d'organiser les luttes et de développer des contre propositions.

Le SNEP, avec sa fédération la FSU, a développé, face à cette déferlante, une intense activité syndicale, en participant pleinement à la construction démocratique d'un mouvement social puissant et le plus unitaire possible, tant sur les grands dossiers économiques et sociaux que sur les questions de service public d'éducation ou celles qui nous sont spécifiques (secteur de l'EPS et du sport scolaire à l'école, et secteur du sport).

Quelques exemples :

- Sur le champ de l'éducation, contestant les réformes en cours, la FSU a élaboré des propositions alternatives et organisé l'action. Le rôle moteur des militant-e-s SNEP sur l'analyse du projet ministériel et sur la construction d'alternatives sur la formation des enseignants et les concours, a été unanimement reconnu. Sur ce dossier, le SNEP a multiplié les interventions tant sur les questions générales (liaison disciplinaire et professionnel, articulation master concours, stages, ...) que sur le contenu des concours de recrutement. Il a contribué au pre-



mier appel pour la défense de la formation en IUFM, puis aux états généraux de la formation (4/10/2008), au mouvement universitaire du printemps 2009. Il a co-animated les Assises FSU, impulsé la pétition « 100 000 voix pour la formation », etc. Il a organisé la lutte des collègues et des stagiaires pour la formation post-concours et celle sur les stages en Master, tout en continuant à demander une toute autre réforme de la formation des enseignants, nécessaire pour relever le défi de la réussite de tous.

- Confronté à la baisse des recrutements et aux suppressions de postes, le SNEP a développé un travail minutieux des bureaux départementaux et académiques en relation avec les correspondants d'établissements pour débusquer les postes cachés; nous avons mobilisé contre la précarité, les suppressions de postes et les DHG, organisé le refus collectif des HS, interpellé les médias, accentué la pression sur les parlementaires et sur le ministère, organisé la rencontre et la mobilisation des étudiants, notamment chaque année, au CAPEPS, à Vichy.

C'est ce processus qui a permis d'obtenir progressivement l'augmentation du nombre de postes aux concours en EPS et la réouverture du CAPEPS interne.

- Pendant ces années, les programmes d'EPS des différents niveaux ont été réécrits par des groupes de travail pilotés par l'Inspection Générale. Le SNEP s'est battu sur la méthode (temps très court de consultation ne permettant pas un vrai débat professionnel). Il a informé les collègues, organisé des réunions de travail, des stages, des assises académiques sur ces questions de contenu disciplinaire et a élaboré des propositions de modifications des textes.

Outre des divergences de fond sur la conception et le rôle des compétences propres, sur les classifications d'APSA, etc., un désaccord important entre l'institution et nous, porte sur l'usage

des programmes devenus des dogmes à appliquer pour l'Inspection et non des « références » pour la construction de l'enseignement. Cette vision figée transforme le sens du métier d'enseignant, moins concepteur, plus applicateur !

- Le SNEP-FSU a obtenu l'ouverture d'une négociation pour un référentiel d'équipements sportifs nécessaires aux établissements pour une EPS moderne et un guide ministériel est paru.
- Avec le détachement des cadres, les questions du sport scolaire ont été au cœur de l'activité syndicale et des interventions : recours en Conseil d'Etat, plusieurs journées d'étude pour les cadres organisées au SNEP, questions du sport scolaire et de l'UNSS portées dans les audiences au ministère et avec les directeurs UNSS successifs, dans les instances UNSS, ..., animation revendicative des championnats de France, etc..
- Sur le secteur sport, le SNEP a mené l'action pour la défense du service public et plus particulièrement pour le devenir des établissements, le maintien des DDJS et des missions des personnels en cherchant à mobiliser les collègues concernés.
- Au-delà des questions scolaires et universitaires, le SNEP a été pleinement partie prenante dans le cadre intersyndical et fédéral d'actions sur les questions plus générales (services publics, santé, retraites, etc.). Par exemple lorsque, le 29 janvier 2009, la totalité des organisations syndicales françaises appelaient à une grève interprofessionnelle historique, se fondant sur des exigences communes sur emploi, salaires, protections sociales et réglementation de la sphère financière. Ou encore lors du mouvement exceptionnel pour les retraites qui a commencé dès l'automne 2007 et s'est amplifié au printemps 2010.

Pourquoi tant de mobilisations sur notre terrain spécifique, alors que le pouvoir disait vouloir développer « le sport à l'école » ?

Effectivement et N. Sarkozy avait estimé notamment que la place du « sport » était insuffisante dans le socle commun. Déclaration sur laquelle nous nous sommes appuyés en 2008 pour réclamer un 8^{ème} pilier « Pratique et maîtrise des principaux éléments de la culture physique et sportive », ... sans succès.

Mais plus généralement, sous ce prétexte, le gouvernement multipliait les annonces et opérations porteuses de confusions et de dangers pour la discipline. Le SNEP-FSU n'a eu de cesse d'expliquer et de mettre en relation la place proposée à l'EPS dans le socle (discipline sans savoirs propres à transmettre hors du savoir nager, au service des autres disciplines ou d'objectifs transversaux), les dérives causées par les contenus des programmes en EPS, les opérations type « cours le matin, sport l'après midi », les suppressions de postes, les transformations du sport scolaire, etc., pour montrer le développement d'une conception EPS de base centrée sur des compétences transversales avec compléments sous forme d'animation sportive pour les volontaires.

Le SNEP a mené l'action et les interventions appuyées sur grèves, pétitions, interpellation des élus, de l'administration, de l'IG, etc... pour défendre la place, le rôle, les contenus de l'EPS et a ainsi évité les dérives et les confusions.

Mener avec les collègues et au-delà le débat sur l'EPS et le sport scolaire, développer des campagnes d'opinion, un travail d'éducation populaire ont été des axes permanents. En 2008-2009, nous avons organisé une quinzaine d'assises régionales pour l'EPS et le sport scolaire, ainsi que, suite au succès du forum national organisé à Rennes en mars 2008, 7 forums décentralisés sur l'avenir de l'EPS et des APSA dans l'enseignement supérieur. Ce travail incessant et multiforme du SNEP a débouché sur l'initiative exceptionnelle des EPSiliades où 1 900 participants ont débattu, pendant trois jours en novembre 2010 et manifesté pour le développement et la rénovation de l'EPS et du sport scolaire, pour la transformation du sport. Puis en mars 2012, ce fut le succès du colloque national « sport demain, enjeu citoyen ».

Face à l'intransigeance affichée par le pouvoir, les luttes ont-elle permis des bougés ?

Dans ce contexte difficile, la stratégie syndicale et les luttes ont permis des gains indéniables :

- Abrogation du décret « de Robien » qui remettait en cause le forfait AS dans le service et la coordination EPS.

Passage de 400 postes au CAPEPS externe à 450 en 2010, 560 en 2011, 600 en 2012 ; réouverture du CAPEPS interne.

- Annulation de la décision de réduire les horaires de tous les niveaux de bac pro à 2h hebdomadaires (retour à 3h décidé par X. Darcos lors d'une audience du SNEP).

Retrait, en décembre 2008, du premier projet de réforme du lycée, et remise à plat du dossier, abandon du projet de lycée modulaire

- Maintien dans la réforme des lycées votée en décembre 2009, de l'ensemble des dispositifs et horaires concernant l'EPS (dans un contexte de baisse pour nombre d'autres disciplines).

- Réponse du pouvoir aux exigences de revalorisation par des mesures parcellaires, problématiques car divisant les personnels mais pour autant non négligeables : GIPA, augmentation salariale des premiers échelons, augmentation des contingents de promotion de grade (hors-classe)

- Obtention en mai 2009 d'une rallonge exceptionnelle de 250 000 euros de la subvention UNSS

- Sortie en septembre 2010 d'une circulaire UNSS sur le développement du sport scolaire

- Prise en compte dans les textes programmes et évaluation, d'un certain nombre de remarques du SNEP

- Impossibilité pour le gouvernement d'aller aussi loin qu'il le projetait, sur la formation des enseignants, (aucune formation post concours, suppression totale des IUFM). Pour autant la réforme restait inadmissible.

- Reconnaissance par le ministre lui-même de la faiblesse de la mise en place du volet sportif de l'accompagnement éducatif.
 - Maintien des CREPS de Poitiers, Dinard et Vichy dont la suppression était programmée.
 - Publication d'un guide ministériel sur les IS pour les établissements scolaires.

Le SNEP a joué tout son rôle, dans une situation complexe

Cinq ans d'activité revendicative incessante, où le SNEP et ses militants à tous les niveaux ont mis, avec la profession, toutes leurs forces dans une bataille permanente, déjouant les pièges tendus, et soucieux d'actions pour des propositions novatrices,

C'est ainsi que dans une situation difficile, le SNEP FSU a réussi à maintenir un haut niveau d'activité, à gagner sur un certain nombre de sujets spécifiques, à éviter des reculs lourds pour nos métiers même si tout n'a pas pu être empêché.

Au milieu de cette période, les élections professionnelles du 2 décembre 2008 ont conforté le SNEP comme seule organisation véritablement représentative sur le terrain de l'EPS

La profession a ainsi reconnu et conforté une certaine conception du syndicalisme attaché à la transformation sociale, porteur de propositions, débattant et agissant avec et pour les personnels, dans l'intérêt de l'EPS, du sport scolaire, et pour un sport émancipateur.



1997-2007

L'ère de fortes turbulences

Un contexte politique qui se radicalise

Les années 90 constituent une période transitoire entre une idéologie libérale non encore totalement assumée par les gouvernements, et, après 2002, un accomplissement d'une idéologie « néo-libérale » qui va accentuer des bouleversements majeurs dans notre société. Des gouvernements particulièrement agressifs sont décidés à en découdre avec toutes les forces syndicales et d'en finir avec ce que les forces progressistes appellent les acquis sociaux.

La période 1997-2002, expérience d'une gauche gouvernementale trop peu combative pour ancrer des transformations sociales décisives, va s'achever par un traumatisme terrible lié à l'exclusion du candidat de cette gauche au deuxième tour de l'élection présidentielle, supplanté par celui de l'extrême droite.

La chute des pays socialistes entre 1989 et 1991 avait ouvert l'espace politique à une droite désireuse de convaincre qu'il n'y a plus d'alternative au capitalisme. Ces orientations s'amorceront dès 95 et s'accentueront à partir de 2002. La droite va porter cette orientation avec beaucoup de détermination voire d'agressivité, animée par la volonté constante de s'attaquer à tous les acquis sociaux engrangés depuis plus d'un siècle, tentant de défaire un pacte social laborieusement constitué par les luttes. Cette pensée libérale, orientée vers une financiarisation de l'économie, y soumettant toujours plus de secteurs, cultivant la défiance à l'égard de l'action de l'Etat jugé hypertrophié, inefficace, car abritant de trop nombreux fonctionnaires et collectant trop d'impôts, va avoir des effets terribles en creusant considérablement les inégalités sociales, étendant la pauvreté, rendant d'autant plus insupportable l'enrichissement d'une petite fraction de la société. Tous les services publics en subiront les effets accentués par la mise en place de la RGPP en 2007 et les « réformes », expression honteusement détournée pour ne pas parler des destructions qui s'opéreront, seront autant de régressions sociales. Les luttes que les confédérations et fédérations syndicales seront à même d'impulser, connaîtront des fortunes diverses : de belles réussites et de trop nombreuses

insuffisances. La multiplicité des fronts ouverts par les gouvernements ont rendu les actions unitaires difficiles, trop ponctuelles, renvoyant souvent à chacune le soin d'alimenter la lutte.

Le SNEP, dans sa tradition de lier les enjeux de l'enseignement de la discipline aux mouvements de la société, a été de tous ces combats. Aucun jugement ne peut être porté sur son histoire sans un examen attentif de ses positions tant au plan général que dans son secteur de responsabilité. Ce sont ces luttes sur tous les fronts qui vont ancrer la confiance des personnels dans le SNEP, lui garantir une adhésion durable, tant militante que professionnelle, celle-ci confirmée régulièrement par plus de 80% des voix aux élections professionnelles. Les personnels votent SNEP et y adhèrent parce qu'il est leur langage et leurs préoccupations.

Le SNEP, syndicat original

Original parce que catégoriel, le SNEP a donc cherché dans le même temps et systématiquement à instituer pleinement et durablement l'EPS et transformer l'École pour lutter contre les inégalités. Cet objectif est lié, pour les professeurs, à une exigence de formation de haut niveau, une protection statutaire leur garantissant leur professionnalité, et des moyens permettant de créer de bonnes conditions d'étude pour les élèves. Ces orientations sont la base d'un conflit permanent avec toutes les politiques, de droite comme de gauche, qui ont refusé de prendre en compte l'augmentation des effectifs en collèges et lycées à partir de 1995, niant les moyens supplémentaires nécessaires. En distillant l'argument que les dépenses éducatives ont atteint le maximum supportable, que toute réforme devait se faire à moyens constants au mieux, par une baisse, au pire, l'École devient progressivement une dépense et non un investissement. C'est le périmètre du service public de l'éducation qui se joue à cette époque.

Dans ce cadre, la contestation plus ou moins forte de la place et du sens de l'EPS est sans cesse posée. La problématique est toujours la même et s'organise autour de deux pôles principaux : les horaires et le statut disciplinaire. Autour de la

première question sont liées les enjeux de formation, recrutement et divers dispositifs hybrides cherchant à associer les clubs sportifs (ou leurs variantes) à cet enseignement scolaire.

L'insuffisance horaire pour tous est une constante qui coexiste avec une demande sociale exprimant un grand intérêt pour la discipline⁽¹⁾ et sans que cela se traduise par des décisions quelconques. La seconde question porte sur le statut disciplinaire référé aux contenus d'enseignement, opposant des options « culturalistes », portées par le SNEP, à celles dites « critiques », « motrices », « corporelles » et bien d'autres, et qui continuent d'émailler le débat syndicalo-didactique.

Pour le SNEP, la question centrale de l'EPS, est bien la capacité des enseignants à faire accéder les jeunes aux différentes pratiques et techniques sportives, entendues comme élément du développement humain. En imposant une synthèse permanente revendicative, sociale, corporative, pédagogique, politique, conflictuelle ou consensuelle selon les circonstances, le SNEP a conduit à la définition d'une discipline EPS largement construite par le militantisme des personnels. Le sport scolaire, les programmes, les horaires, les installations, la formation, le statut des personnels, constituent le socle revendicatif majeur, décliné dans toutes les questions soulevées par la pratique quotidienne des enseignants et animé par des actions et rassemblements divers : pétitions, grèves, tee-shirts revendicatifs, colloques, journées d'étude....

Ce rôle « pédagogique » historique du SNEP est toujours nié par une partie de l'inspection générale, des IPR, voire de chercheurs, qui restent ancrés sur une approche pauvre du syndicalisme. Malgré cela, l'implantation du SNEP dans la profession reste d'une force exceptionnelle, grâce justement à son engagement pour la profession et pour la discipline.

(1) Comme l'attestent d'ailleurs tous les sondages auprès des parents ou de l'opinion publique.

1997-2002

Entre provocations et apaisements Des choix politiques sans ampleur pour l'école

I / Juin 1997 - Mars 2000

Ministère ALLÈGRE : Le choix du conflit sur l'école et du mépris des syndicats Un ministère qui débute fringant et termine aux abois

Après les grandes mobilisations de 1995 contre le « plan Juppé » de réforme de la sécurité sociale, pour la défense des sans-papiers et contre les privatisations, la gauche accède au pouvoir en 97 par suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale par J. Chirac et de législatives qu'elle gagne. L. Jospin est nommé Premier Ministre ; C. Allègre devient son ministre de l'EN, S. Royal sa Secrétaire d'Etat. Les ministres vont rapidement affirmer leurs choix de jouer la provocation en recourant à des expressions suspectes pour qui prétend sauver l'EN, décidés à « dégraissier le mammouth », expression méprisante qui traduit bien une vision de l'EN coupable « d'excès » ou de « surcharge de moyens ». Dans cette période qui s'ouvre, l'austérité, comme mode de gestion de la dynamique sociale, est devenue commodément une sorte de programme de réforme de l'EN et qui va perdurer longtemps ! Pressé par un gouvernement soucieux de réduire le périmètre du service public d'éducation, C. Allègre est chargé de « réformer » à moyens constants. La tactique ministérielle se fait alors provocatrice à l'égard des syndicats d'enseignants et des personnels, les discréditant, les accusant même de cogestion avec les gouvernements antérieurs. Deux exemples illustrés par les propos d'Allègre : « lorsque nous sommes arrivés rue de Grenelle, nous avons trouvé l'EN en état de déstructuration... des valeurs républicaines non affirmées, la pédophilie non dénoncée... et l'instruction civique supprimée... des enseignants sans classe... un système de remplacement absurde... La première des tâches, c'était de rétablir l'école républicaine qui n'existe plus vraiment » ; de S. Royal à Nantes (déc. 97) : « Nous avons décidé de ne plus faire de cogestion, d'assumer nos responsabilités, de ne pas rester dans l'immobilisme.... Parce que si on attend que tout le monde soit d'accord et que tous les syndicats soient d'accord, on n'avance plus » [sur la pédophilie et les maltraitances sexuelles] « si on avait attendu l'accord des syndicats (alors que le SNEP avait donné son accord sur les objectifs de son texte mais pas sur les modalités) je ne l'aurai pas sortie parce que tous les syndicats étaient

contre. Dans certains cas, il faut avoir une forte détermination pour agir malgré les corporatismes et les pesanteurs ». Cette tactique visant à rallier à sa stratégie l'opinion publique, a réussi pour une partie des médias et des parents. Cependant cela rend C. Allègre rapidement antipathique et impopulaire aux yeux des personnels. Refusant de négocier avec la FSU, écartant le SNES de toute audience, la période est surtout marquée par beaucoup d'annonces concentrées dans le temps : mise en musique d'un plan emploi-jeune⁽¹⁾ gouvernemental contesté dans ses modalités et dans lequel le SNEP verra des prémisses de possible substitution de ces personnels à l'enseignement de l'EPS, décision de déconcentrer le mouvement des personnels, déclaration tonitruante contre l'EPS⁽²⁾, circulaire sur les « violences sexuelles » (26 août 97) au nom d'attouchements sexuels ou de voyeurisme dans les vestiaires (et que l'actualité sociale avait fortement portée dans les médias), C. Allègre affronte une réplique syndicale, dès le 19 octobre 97, c'est-à-dire 6 mois après son installation, constituée d'une manifestation nationale, de la FSU, et qui rassemblera 12 000 manifestants à Paris. Des répliques de grèves s'organiseront dans les premier et second degrés (3 février et 28 mars 98) qui connaîtront un élargissement croissant.

(1) Il s'agissait d'un plan gouvernemental d'emploi de 700 000 jeunes qui, à l'EN, devenant aide éducateurs ou assistants de vie scolaire devaient participer de l'amélioration du climat dans les établissements. La tentation de leur confier diverses tâches culturelles et sportives était à peine dissimulée.

(2) « Le Ministre a également annoncé (devant le Parlement) un renforcement de la culture générale des professeurs d'éducation physique car ils sont en « contact » avec les élèves » Le Monde du 3/07/97 ; Il faut croire que ce ministre, qui se dit sportif à quelques comptes à régler avec la profession ; n'avait-il pas déclaré en 95 : « vous savez qu'il y a une agrégation de couture, une autre de gymnastique ? Pourquoi ? On a cédé aux syndicats » (mensuel La Recherche 12/95) ; plus tard il parlera « d'un charabia hermétique » (bulletin national n°545, p.29) et en 99 il proposera « d'adoindre aux enseignants d'EPS de second degré des animateurs sportifs chargés d'initier les élèves au sport ». (Le Monde du 24/11/1999).

Annonce est faite, en novembre 97, d'un colloque sur « les savoirs à enseigner dans les lycées », en vue de leur réforme. M. C. Allègre juge que les lycées sont le maillon faible du système éducatif et que de surcroit ils coûtent le plus cher, selon diverses statistiques de l'OCDE. La réforme est donc bornée et ses « conclusions » ne dérogeront pas à ce constat préalable. Le débat sur cette réforme va s'étendre toute l'année scolaire 97-98 et, avec un grand travail de consultation des établissements, jeunes, enseignants qui donnera au SNEP de larges espaces d'intervention ; un point d'orgue est prévu les 29 et 30 avril, sous forme d'un colloque, à Lyon. P. Meirieu y exposera 49 principes⁽³⁾, qui seront remaniés dans un rapport remis au ministre en mai 1998. **Le SNEP prend acte de la présence de l'EPS dans la culture commune (qui n'est qu'une reconduction de la situation présente) tout en restant attentif au risque que fait peser sa place avec la proposition de diminution horaire globale. La mise en place d'une seule option facultative peut mettre à mal l'option EPS et ferme toute perspective à une option lourde ou à une série EPS au bac.** L'existence de l'AS et le forfait lié à une nouvelle définition des services ne sont pas assurés⁽⁴⁾. De cela le ministre retirera 11 orientations, base de la réforme synthétisée dans l'expression finalement labellisée : « un lycée pour le XXI^e siècle ». En réduisant les horaires, les options, les programmes, écartant l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans et ne reprenant pas l'objectif de 80% de jeunes obtenant le bac. De ce fait les mobilisations n'ont fait que se poursuivre sous de multiples formes. L'EPS, sans visibilité dans les décisions, va conforter le SNEP dans une vigilance accrue. Les « Assises des AS », décidées par l'AG de l'UNSS (mai 97) sur proposition du SNEP, sont refusées. Ces décisions ajoutent de l'inquiétude car l'UNSS est privée, depuis le début de l'année, de 2 millions de Fr. de subvention (-12% !) dans le cadre du tribut payé par tous les ministères, pour financer le plan « emploi-jeunes » décidé par le gouvernement. Un projet de circulaire sur l'aménagement du temps de l'enfant (Contrats éducatifs locaux) fait ressurgir les menaces de substitution de l'EPS et de ses enseignants par des personnels et des dispositifs hors école dans le même temps où la mise en place des 4 heures en collège gagnées par le SNEP en 94, auprès de F. Bayrou, est, sans être contestée, l'objet d'une interrogation suspecte par le Directeur des enseignements scolaires, B. Toulemonde. Bref ces éléments sont analysés comme autant de signes d'une marginalisation politique de l'EPS. Le SNEP attise un mécontentement syndical, bien compris par C. Allègre qui confie à R. Bambuck une mission sur le sport à l'école comme pour assurer les personnels d'un intérêt réel du ministre pour l'EPS.

Rentrée 98

Devant l'entêtement ministériel, le SNEP et le SNES décident une grève du second degré pour le 10 septembre 98, jour de rentrée scolaire, décision, par ailleurs unique, dans les annales

syndicales. Le ministre est acculé au dialogue ; le SNEP et le SNES sont reçus en audience et reportent la grève, non sans un débat tonique dans leurs structures, au 24 septembre, après une grève fédérale FSU fixée au 18. Le SNEP organise une consultation des collègues ; de nombreuses réponses parviennent, 5 500 dont beaucoup sont collectives. La tenue de forums publics communs SNES-SNEP, est décidée ; des mouvements lycéens se développent, massifs, porteurs d'un plan de réforme (comprenant des baisses d'effectifs) et de l'exigence d'augmentation du budget. Une violente campagne médiatique va être montée contre le syndicalisme enseignant le plus combattif (SNES et SNEP) tentant de masquer les exigences nécessai-



res à faire valoir pour une transformation améliorée de l'école. Les mesures ministérielles annoncées fin octobre⁽⁵⁾, loin des attentes des lycéens et des personnels ne vont pas calmer la mobilisation.

Fin 98, début 99 reste le moment le plus important de la lutte enseignante impulsée principalement par la FSU : grève le 30 janvier : 100 000 manifestants sur toute la France, 20 000 à Paris le 4 février, reconduite de l'action les 9 et 12 février, grève nationale le 15 mars, manifestation nationale le 20 accompa-

(3) Voir le bulletin n° 557, p. 6-13.

(4) Voir bulletin n° 557, p.13.

(5) Voir bulletin 568, 7 novembre 1998, p.5.

(6) Platini, Villepreux, Constantini, Coppens... voir début de liste, BN 581/3.

(7) La FCPE refusera de signer cet appel au nom d'une réflexion globale qui n'aurait pas eu lieu. Une polémique s'en est suivie qui a ramené, plus tard, la FCPE à une approche plus constructive. BN 594/9.

gnée d'un forum le 21, manifestations le 9 mai. C'est dans cette période que se discutait la réforme lycées au CSE (4 mars), au cours de laquelle le SNEP fait adopter deux voeux – porter l'horaire EPS à 3 H et création d'une série EPS dans les voies générales et technologiques – qui donneront lieu à des négociations finalement avortées faute de moyens... et de volonté politique. Cette période n'a pas été exempte de difficultés ; la personnalité du ministre a développé une exaspération qui a rendu difficile la conduite du mouvement ; les manifestants réclament régulièrement sa démission. Différentes plates formes ont circulé, sous forme d'appels, qui, sans être contradictoires avec celle des organisations syndicales, n'ont pas



toujours aidé à la clarté des revendications mais surtout ont voilé l'essentiel, à savoir l'appui entier du gouvernement, alors en pleine promotion du « dogme du gel de l'emploi public », à son ministre de l'EN.

Le 25 mars 99 le SNEP lance un appel à des personnalités (« un rythme essentiel dans l'étude de tous les jeunes »⁽⁷⁾) sur les revendications essentielles de notre enseignement : horaires, sport scolaire et installations sportives ; celles-ci seront l'objet d'une initiative choc intitulée « tous au carton sur les équipements » à partir d'un cadre de référence expert pour apprécier la conformité des équipements aux besoins de l'EPS. En attribuant publiquement des cartons rouges, jaunes ou verts, aux élus communaux et territoriaux, le SNEP entendait les amener à définir publiquement leurs choix de création ou de réhabilitation. Des rencontres nationales sur les équipements seront organisées par le SNEP en janvier 2000 (les premières datant de 94), et le premier ouvrage « Les grandes salles pour l'EPS » sera publié en février 2001. La fonctionnalité des équipements qui y est développée entend répondre à l'usage scolaire mais aussi civil.

Rentrée 99

Le travail syndical de la rentrée 99 est un peu le contre coup de la mobilisation de l'année précédente. Le gouvernement a été contraint de mettre nombre de dossiers sur la table et le SNEP entend, avec la profession, jouer un rôle actif : emploi, RTT, retraite et protection sociale, campagne EPS en cours, colloques à venir – équipements et métier –, réforme des collèges (« collège de l'an 2000 »⁽⁸⁾), programmes lycées, CEL, forums sport scolaire, campagne de « cartons rouges », mouvement déconcentré, recrutement et préparation des élections professionnelles ! Ce cadrage militant impose beaucoup de débats internes sur les stratégies de luttes à conduire et cela dans une actualité à nouveau chargée d'annonces ministérielles : les rapports Bancel (conditions de travail des enseignants), Monteil (inspection et notation), Blanchet (rôle des chefs d'établissement) visent à redéfinir un ensemble de questions contre lesquelles le SNEP bataille au sein de différentes réunions ; loin de rejoindre les propositions du syndicat, ces rapports préfigurent des orientations qui, au fil des années suivantes, vont s'amplifier : accroissement des pouvoirs du chef d'établissement, centrage des contenus sur les projets d'établissement, élargissement de l'intervention de l'enseignant au-delà de ses compétences disciplinaires, tout cela dans la perspective de limiter les moyens et de rentabiliser ceux dont l'établissement dispose.

Le début de l'année 2000 est placé sous le signe de la rigueur ; après un budget en baisse et objet de fortes contestations, les dossiers ouverts par le ministre C. Allègre, n'incitent pas à l'optimisme ; la question de la RTT est bouclée de telle sorte que les enseignants en seront écartés. La préparation de la rentrée 2000, en février, s'effectue dans la douleur ; des actions locales se développent dans le Gard, l'Hérault ainsi qu'à Nantes et connaissent une mobilisation locale spectaculaire. Ces mouvements vont nourrir une grève interfédérale (FAEN, FERC, SGEN, FSU), le 16 mars, reconduite dans le 2nd degré, le 21 mars, et qui se prolongera par une grève unitaire le 24 mars avec manifestation nationale : 100 000 à Paris, avec de très nombreux enseignants d'EPS, et des dizaines de milliers en province.

(8) Cette opération sur le collège impulsée par S. Royal, calquée un peu sur la consultation lycée, a été lancée le 12 novembre 1998. Début 1999, un questionnaire élaboré par F. Dubet, a été envoyé à tous les enseignants (bulletin national, n°575, 4/02/1999, p.6-7. Se sentant obligée d'exister à côté de C. Allègre, inscrivant sa réforme dans le dogme du gel de l'emploi public, la Secrétaire d'Etat fera au final supporter aux enseignants des sollicitations professionnelles accrues (tutorat, travaux croisés, heure de vie de classe...) à côté de mesures plus positives (mise à niveau des élèves en difficultés, suivi plus collectif des élèves).

II / Mars 2000 - Mai 2002

C. ALLÈGRE discrépant est démissionné

J. LANG et J.-L. MÉLENCHON veulent calmer le jeu

Ces mobilisations continues depuis 97 ont contraint le Premier Ministre à démissionner C. Allègre et S. Royal et à les remplacer par J. Lang et J.-L. Mélenchon. Une nouvelle orientation politique est exigée par les organisations syndicales. La découverte d'une soi-disant cagnotte budgétaire sera mise à profit par le SNEP pour exiger un plan de développement de l'EPS avec retour immédiat des 2 millions de Francs soustraits en 1999 à la subvention UNSS et des recrutements supplémentaires pour faire face aux enseignements et remplacements.

Soucieux de mettre sur la place publique les questions de l'EPS et d'offrir à la profession l'occasion d'en être partie prenante, le SNEP organise un colloque à Orsay (350 participants), les 18 et 19 mars 2000 : « Enseigner l'EPS, le métier au cœur ». Il est clôturé par une conférence de Michel Serres et fera l'objet d'un livre édité par le SNEP en mars 2001 : « Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ? »

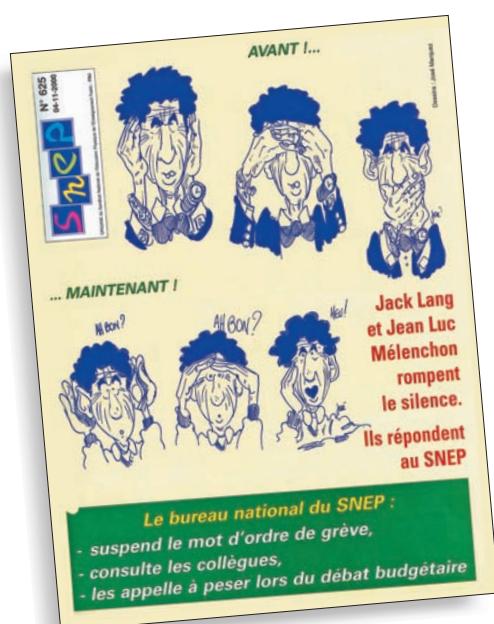
Dans le même temps le SNEP rappelle au nouveau ministre J. Lang, ses propositions pour les lycées : passer à 3 heures d'EPS hebdomadaires, développer l'enseignement de détermination en seconde, préserver l'option facultative, augmenter de 8 millions de Fr. la subvention UNSS⁽⁹⁾, organiser enfin les Assises du sport scolaire, sans cesse reportées. Dans les propositions retenues par J. Lang sur les lycées, pas de mesure générale d'ampleur sur l'école mais quelques éléments⁽¹⁰⁾ dont l'objectif est bien de calmer les enseignants ; l'EPS est passée totalement sous silence. Le collectif budgétaire qui est voté consacre 1 milliard de Fr. à l'EN sur les 50 de la cagnotte ; visiblement et à nouveau, l'EN n'est pas prioritaire. La situation est telle que le SNEP et le SNES déposent un préavis de grève pour le 25 mai, jour du Conseil Supérieur de l'Education chargé

d'examiner diverses questions relatives au lycée. Il apparaît rapidement que les nouveaux ministres ont des marges de manœuvre très étroites et qu'ils chercheront à zigzaguer entre les conflits devenus inévitables. La décision sera prise de relancer les mobilisations sous toutes leurs formes. Des ministères visiblement sans souffle, malgré quelques velléités mais surtout enfermés dans le carcan de moyens insuffisants. Le SNEP décidera de développer ses thématiques d'action.

Rentrée 2000

Ainsi, la décision d'un « livre noir de l'EPS » est prise par le SNEP à la rentrée 2000 et une grève spécifique EPS est arrêtée pour le 14 novembre. Une lettre⁽¹¹⁾ (5 octobre 2000) précisant nos exigences est adressée à Lang et Mélenchon. Durant quatre semaines nous ne cessons de faire pression pour que nos revendications soient entendues. C'est avant la réunion du bureau national du 26 octobre que les ministres nous précisent⁽¹²⁾, avec suffisamment de clarté, leur engagement ; le BN suspend le mot d'ordre de grève tout en consultant les collègues sur les propositions. Les puissants mouvements revendicatifs qui ont conduit au départ d'Allègre ont débouché sur un plan plurianuel de créations d'emplois, de titularisations et de recrutements dans l'EN ; notre revendication d'une réduction du service des enseignants d'EPS, sera portée par une pétition (6 300 signatures qui seront remises au ministre le 30 mai 2001, lors de l'audience). Cette revendication sera l'objet d'un débat particulièrement enflammé lors du congrès national⁽¹³⁾ (mars 2001, Le Temple s/Lot), partageant les délégués en trois options sensiblement égales. Dans le même temps, les négociations salariales se gâtent et débouchent sur un appel à la grève pour le 30 janvier 2001 à l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires, action qui connaîtra un rebondissement le 22 mars.

Aboutissement de 3 ans de demandes du SNEP d'« Assises des AS et du sport scolaire », une consultation nationale sur le



(9) Cette revendication des 8 millions dépassait largement les 2 millions amputés en 99 ; cette revendication s'appuyait sur le désengagement constant de l'Etat qui reportait sur l'augmentation du prix de la licence les besoins de fonctionnement de l'UNSS ; 500 000 Fr. supplémentaires, seront annoncés lors de l'AG en mai.

(10) Rétablissement partiel des horaires, cumul possible d'options facultatives, bac conservé dans la forme antérieure, TPE maintenus....

(11) Parue dans le bulletin 624, p.3.

(12) Lettres de J. Lang et J.-L. Mélenchon publiées dans le bulletin n°625, du 4 novembre 2000, p.4-5.

(13) Voir le dossier n°641, 29 mai 2001, p.11-13.

sport scolaire, dirigée par M. Leblanc (Inspecteur général de l'EPS), est enfin lancée en janvier 2001. Bien que le questionnaire ne nous donne pas entière satisfaction, nous créons les conditions pour que la profession s'y investisse pleinement.

Malgré une légère augmentation des postes au CAPEPS, les déceptions s'accumulent dans les STAPS : le ministère et autres forces pro-gouvernementales dénoncent l'augmentation importante des effectifs d'étudiants dans cette filière et la présentent comme une malédiction en accusant les STAPS de former des chômeurs, tactique qui vise en fait à dissimuler la stagnation des moyens. Diverses actions dans les UFR se développent. Une lutte pour crédibiliser les débouchés réels est entamée. Des propositions gouvernementales insuffisantes sur les IUFM⁽¹⁴⁾, une réforme des collèges qui laisse l'EPS et le sport scolaire sur le bord de la route, vont conduire à des rassemblements devant les rectorats, le 30 mai, sur les thèmes de l'allongement des listes de reçus aux concours, un collectif budgétaire. Les pressions SNEP contraint le ministre à reprendre le dossier EPS. Il tiendra une conférence de presse spécifique le 07/06/2001⁽¹⁵⁾ : « Le ministre s'exprime de façon forte et symbolique sur l'EPS mais fait l'impasse sur des dossiers nécessitant des moyens » déclare le SNEP. Le syndicat organise de multiples initiatives en juin au moment de la rencontre avec J. Lang, qui nous conduira à faire le commentaire suivant : « un ministre attentif, le compte n'y est pas », étant entièrement ligoté par un budget insuffisant. Quelques avancées sont néanmoins arrachées : l'enseignement de détermination en EPS, créé avec la réforme des lycées, est prolongé d'un enseignement de complément de 4h, en 1^{ère} et terminale dans toutes les séries, dès la session 2001. D'autres propositions sont effleurées (dominante EPS dans le premier degré, évaluation EPS en 3^{ème}, réexamen des contenus du DEUG et des équivalences JS) montrant bien le souci du ministre de faire écho à la pression revendicative, pour essayer de mieux s'en dégager.

Le rapport de M. Leblanc sur le sport scolaire est publié : il est qualifié de « partisan et dangereux⁽¹⁶⁾ » par le SNEP qui le condamne sans appel et lance une pétition; la lutte se poursuivra sans relâche jusqu'au départ du ministre en avril 2002. Ce rapport traduit la duplicité du ministre qui pensait reprendre d'une main ce qu'il avait difficilement concédé de l'autre, en captant des moyens dévolus au sport scolaire, le forfait. Le rapporteur est accusé d'interpréter et de déformer les résultats de la consultation et de n'avancer que des solutions ressassées depuis bien longtemps : remise en cause de la présidence de l'AS par le Chef d'Établissement, démembrer le forfait au nom de son coût, de sa disparité entre les établissements, le tout accompagné d'un chantage à l'abaissement du service, voire à une augmentation des horaires d'EPS aux lycéens par récupération des 3 heures qui sont consacrées au sport scolaire. La réaction du SNEP, organisée autour du mot d'ordre : « ni rapport Leblanc, ni statu quo », montre qu'il doute de l'engagement sincère du ministre J. Lang sur l'EPS.

Rentrée 2001

La combativité générale se poursuit : manifestations régionales sur emploi, précarité, RTT, le 22 septembre. La « Charta de la mobilité », liée à la déconcentration, en donnant plus de pouvoir aux Recteurs et Chef d'établissement dans la constitution des barèmes de mutations et hors classe, accroît le mécontentement.

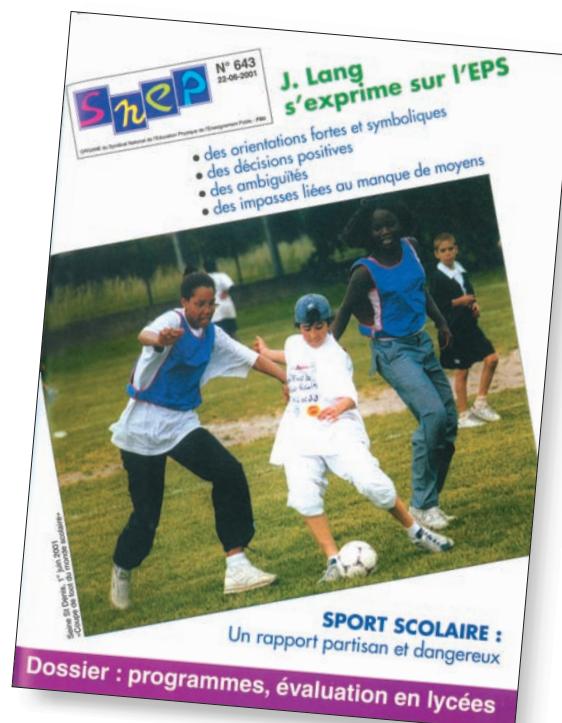
La tentative de conciliation d'une ligne politique voulant éteindre le mécontentement consécutif à l'ère Allègre d'un côté, et de préservation de quelques orientations stratégiques de fond du gouvernement de l'autre, conduit à une action FSU de grève le 10 décembre élargie aux autres fédérations, le 24 janvier. Dans le même temps se développe un débat interne au SNEP sur la nécessité d'une grève spécifique, si les orientations Leblanc sont maintenues. Le CDN du 10 janvier 2002 arrête la date au 26 mars. Le mot d'ordre retenu est sans équivoque : « ni rapport Leblanc, ni statu quo » (lettre au ministre du 11 mars 2002). Cette action sera suspendue suite à des engagements solides abandonnant toutes les dispositions envisagées de transformation des AS et de la structure.

La pression organisée par le SNEP sur la question des équipements sportifs conduira J. Lang à commanditer un rapport sur cette question au député Laurent Cathala, que nous rencontrerons le 28 janvier 2002. Marqué par les propositions du SNEP, ce rapport constituera une aide indéniable à la discipline.

(14) Bulletin n°637, p.10.

(15) Bulletin n°643, p.4.

(16) Bulletin n°643, 22 juin 2001, p.5.



2002-2007

Des gouvernements de régression Des gouvernements de combat

I / Luc FERRY Mai 2002 - Mars 2004

La volonté politique sans l'habileté

Les élections présidentielles de 2002, en excluant un candidat de gauche au second tour au profit de l'extrême droite, ont à leur façon, été la conclusion de cette transition de 5 ans génératrice de beaucoup de désillusions⁽¹⁾. J. Chirac est élu Président de la République et nommera L. Ferry (que nous connaissons comme président du conseil national des programmes) ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

Luc Ferry, précise rapidement son choix de s'inscrire pleinement dans les visions régressives visant à juguler l'investissement éducatif (abandon des 80% d'élèves au bac).

Rentrée 2002

s'annonce sous de difficiles auspices. Des économies budgétaires sont annoncées, l'EN est concernée. L'idée de budget prioritaire fait son apparition pour mieux signifier que Fonction publique et EN ne seront pas du tour de table. Le collectif budgétaire et les lois programmes (justice, police, armée) indiquent le sens des préoccupations politiques. Le rendez-vous du SNEP avec le ministre, le 5 juin, avait montré son faible empressement sur nos questions spécifiques ; prudents, nous décidons de la mise en place d'« Assises sur l'avenir du sport scolaire » les 17 et 18 octobre ; elles seront un succès. C'est dans cette ambiance que la rentrée est marquée par la décision d'une grève unitaire de 5 fédés de l'EN, le 17 octobre, sur le thème de la priorité à l'éducation ; une manifestation nationale est organisée le 8 décembre à laquelle organisations lycéennes et étudiantes s'associeront. Les élections professionnelles de décembre consacreront un nouveau renforcement du SNEP (+0,49% et 81,49% des voix).

Le grand thème de la réduction des dépenses publiques, toujours d'actualité, sera l'axe politique majeur du gouvernement, décidé de mener un bras de fer avec les syndicats. Cela lui fera affronter de nombreuses grèves et manifestations sur les questions éducatives (et les retraites) : le 28 janvier⁽²⁾ 2003, puis les 18 mars, 3 avril, 6 mai, 19 mai (grève), 27 mai (grève). Dans le même temps, dès les vœux du Président de la République, en début d'année, pointent quelques orientations inacceptables

sur les retraites qui déboucheront sur une première action commune inter confédérale (à l'exception de Solidaires) le 1^{er} février, puis, suite aux annonces gouvernementales, les 13 mai (grève public privé inter confédérale), 25 mai (manif à Paris, immense), 10 juin (grève unitaire interprofessionnelle).

La difficulté du front syndical à rester uni (lâchage de la CFDT dès les premières luttes) va compliquer l'action dans un moment où la mobilisation s'avère inégale sur le territoire et les débats tendus entre salariés et dirigeants syndicaux, tant la stratégie à mettre en œuvre n'a pas toujours correspondu à l'attente des fractions les plus mobilisées.

Après les vacances de Pâques, l'agitation est à son comble dans les établissements scolaires, accentuée par la proximité des examens et le surgissement de la question de leur boycott, qui donnera lieu à un débat passionné entre enseignants. Le SNEP sera appelé à indiquer ses choix, ne partageant pas l'idée de boycott tant l'unité de décision sur cette question apparaît impossible et que l'attente des jeunes et des parents est loin de fournir un soutien. Il faut souligner que durant toute cette période, le sport scolaire ne sera pas affecté par ces débats et l'ensemble des compétitions sera assuré, marque du profond attachement des collègues à cette spécificité de notre métier.

De premiers reculs sont certes concédés sur la décentralisation, l'autonomie des établissements, le caractère national du Service Public d'Education, mais sur le budget et les retraites le gouvernement résistera. A l'initiative du ministère du budget tout un arsenal technocratique est développé (les SMR). L'objectif consiste en une chasse aveugle aux moyens, non pas parce que mal dépensés, mais pour réduire les dépenses coûte que coûte. Cela conduira, 5 ans plus tard, aux mesures RGPP. Sous cette stratégie se dissimule une attaque en règle contre l'administration et les services publics accusés de nuire à la productivité sociale et pouvant être largement suppléés soit par la privatisation soit par la mise en place d'agences.

(1) Bulletin n°666, p.2.

(2) Bulletin n°699, 20 septembre 2003, 7-10.

Rentrée 2003 - L'EPS dans le débat sur l'école

Durant l'été diverses mesures ont été prises : loi confirmée sur les retraites, privatisations d'EDF/GDF (ouverture à la concurrence comme condition de la modernisation), comme de France Telecom (conditions d'attribution des missions de service universel des télécoms, changement de statut des personnels), baisse des impôts des plus riches et diminution des ressources publiques, suppression de lits dans les hôpitaux (dont la canicule a révélé l'inanité), droit de grève attaqué. Le gouvernement, revanchard, pénalise lourdement les grévistes en faisant une application maximaliste de la réglementation sur les retraits de salaires des grévistes.

L'effervescence de la fin d'année scolaire ne conduira pas à un rebond à cette rentrée. La lutte sociale a atteint une telle acuité qu'un grand débat à l'interne du SNEP est mené sur le sens des luttes du printemps 2003 ; des débats locaux seront organisés à partir d'un document circonstancié élaboré par la direction nationale du syndicat⁽³⁾.

L. Ferry annonce le changement de la loi d'orientation Jospin de 1989. Une commission (Thélot) est constituée et produit les « Éléments pour un diagnostic de l'école ». Ils ne nous conviennent pas mais le SNEP décide d'occuper le terrain pour faire valoir ses propositions, stratégie dite du « dedans/dehors », alliage de débats à l'initiative du ministère, de la commission Thélot⁽⁴⁾ et du syndicat, développés sur tout le territoire à partir d'un document national précisant nos problématiques⁽⁵⁾. La synthèse produite par Thélot (« le miroir des débats ») laissera un sentiment mitigé ; trop de propositions mal articulées à une vision réductrice de l'école ouvriront des brèches dans lesquelles le gouvernement s'engouffrera, notamment autour de la question du « socle » (plusieurs concepts circuleront) que l'on retrouvera plus tard dans le projet de loi Fillon.

C'est à cette même époque qu'enfle un débat sur la laïcité lié au port du foulard par un certain nombre de filles dans les établissements scolaires. Le SNEP y porte une attention particulière car les enseignants d'EPS sont parfois en première ligne sur les questions de la tenue EPS ou de la natation. Il en résultera une loi d'interdiction du port de signes religieux qui révélera une grande sensibilité de l'opinion sur cette question.

Des mouvements se développent dans l'université contre la loi LMD et la loi de modernisation de l'université. Formation et recherche en STAPS sont menacées, le cursus STAPS aussi car le risque de ne pas avoir de master spécifique est manifeste et donc le plafonnement à bac + 3 analysé comme inadmissible. Ces premières mobilisations sont perçues comme les prémisses d'actions plus importantes quelques mois plus tard.

L'EPS n'est pas une variable d'ajustement

La publication fin janvier 2004 des postes aux concours conduit le SNEP à réagir par un communiqué de presse titré : « l'EPS agressée » ; -41,3% au CAPEPS extérieur (-550 postes par



rapport à 2003), annonce faite en même temps que l'année 2004 est proclamée « l'année européenne d'éducation par le sport » ! Le SNEP lance une pétition ; début février, les étudiants STAPS se mobilisent alors que la mesure s'accompagne d'une campagne de dénigrement des STAPS, notamment sur les questions de l'emploi et qui durera pratiquement trois ans. Cette action se poursuit le 13 février, jour des épreuves d'admissibilité au CAPEPS, puis, suite à une décision de grève interfédérale, les 12 et 18 mars. Soutenus par le SNEP, les STAPS se retrouvent à 12 000 à Paris ; la fable ministérielle des excédents en EPS, comme celle des enseignants qui ne travailleraient pas car n'étant pas devant des élèves, est largement démontée. C'est à la fin du congrès du SNEP à la Londe des Maures (22 au 26 mars) et après intervention, à la tribune, des étudiants STAPS invités, qu'une décision de grève pour l'EPS et les STAPS sera décidée pour le 2 avril sur les revendications portant à la fois sur les STAPS (décret sur l'emploi sportif récusé et reconnaissance de droit des diplômes STAPS, remise en cause de la filière STAPS après la licence dans le LMD, conditions de travail) et sur l'EPS (recrutements, développement du sport scolaire et du service public du sport). Six jours suffiront à mobiliser 10 000 manifestants à Paris et 4 000 signatures seront recueillies sur le recrutement. Les organisateurs, dont le SNEP, sont reçus par le cabinet du nouveau ministre, F. Fillon.

En effet, cette séquence sociale particulièrement mouvementée, ouverte avec le ministère L. Ferry, et choisie comme stratégie par le gouvernement, a fait apparaître un ministre aux abois dans l'incapacité de tenir cette option et n'étant jamais en capacité d'éteindre le feu⁽⁶⁾, même partiellement. Cette difficulté du gouvernement a conduit J. Chirac à un remaniement, choisissant un habitué des dossiers épineux pour prendre la relève d'un L. Ferry trop discrédité.

(3) Bulletin n°699, 20 septembre 2003, 7-10.

(4) Le SNEP a été reçu par Thélot le 29 mars.

(5) Bulletin n°703, 15 novembre 2003, 7-13.

(6) Souvenir même d'une rencontre intersyndicale avec le ministre épaulé par N. Sarkozy alors ministre de l'intérieur ! Une vraie première !



II / François FILLON Mars 2004 - Mai 2005

L'épreuve de force contre l'EPS

Diverses actions sont impulsées par les mouvements sociaux : à l'initiative de la Confédération Européenne des Syndicats le 3 avril sur emploi, droits sociaux et protection sociale ; par l'intersyndicale, le 7 avril sur les recrutements. Elles conduiront à une action de grève le 25 mai en vue d'organiser la pression avant la rentrée. Le nouveau ministre Fillon n'éteindra pas les protestations générales qui se poursuivront tout ce troisième trimestre et s'étendent à l'action sur l'assurance maladie le 5 juin. Dans le secteur de l'EPS les pressions se poursuivent et 80% des membres des jurys du CAPEPS signent une pétition demandant une augmentation du nombre d'admissibles.

Rentrée 2004

Confirmant des rumeurs circulant depuis la fin août, le rapport Thélot est diffusé à la rentrée. La copie est sévèrement jugée par la majorité des forces syndicales, car porteuse de propositions très contestables : renforcement de l'autonomie des établissements, pouvoir accru des chefs d'établissement, multiplication des échelons hiérarchiques, auto-remplacements, formation continue obligatoire en dehors du temps de travail, enseignants devant « travailler autrement », remise en cause des 80% d'une classe d'âge au bac, invention d'un « socle de base » ou socle commun de l'indispensable.... Ce rapport est discuté lors du CSE de 14 octobre⁽⁷⁾. Le SNEP comme la FSU, défendra un vote en contre en expliquant que « ce rapport développe à partir de déclarations d'intention qui se veulent populaires, voire « populistes », et séductrices, une orientation globale de transformation régressive du système éducatif,

adaptative à une société dégradée où la mobilité sociale régresse ». Une loi est annoncée lors d'une prestation télévisée du ministre le 18 novembre ; 14 propositions sont rendues publiques le 19 novembre et le 22 novembre, lors d'une audience de la FSU, F. Fillon déclare : « je ne vois pas en quoi l'EPS pourrait faire partie du socle commun », position qu'il soutiendra le 17 mars 2005, lors du débat au Sénat, « si nous mettons toutes les matières dans le socle, nous n'aurons rien fait ! Mettre l'EPS dans le socle, c'est un véritable non-sens... Le socle, ce sont les matières qui doivent se trouver au cœur du programme de l'école. On ne peut donc vouloir y intégrer toutes les disciplines⁽⁸⁾ ». Dans le projet de loi, l'EPS disparaît du socle et du DNB, le sport scolaire est passé sous silence. Ces orientations traduisent les volontés gouvernementales régulièrement affirmées de gagner de la productivité dans l'EN en limitant les dépenses publiques, suivant en cela un mouvement européen ayant défini huit compétences clés, excluant ostensiblement l'EPS, alors que se décide, dans plus de la moitié des pays, des réductions horaire et financière pour l'EPS.

Le SNEP est de toutes les actions en les alimentant de son côté spécifique :

- lancement d'un forum professionnel international pour 2005,
- intervention contre la publication d'une nouvelle circulaire sur la natation, révisant les normes d'apprentissage tout en faisant l'impasse sur le constat de l'insuffisance notoire de piscines. « Apprentissage ou remplissage⁽⁹⁾ ? dénoncera le SNEP ; un rectificatif ultérieur paraîtra devant le tollé suscité par le texte ministériel.
- appréciation positive d'une circulaire sur les risques particuliers à l'enseignement de l'EPS (13 juillet 2004). Ce texte était revendiqué par le SNEP et remontait aux premières décisions de Royal sur les violences sexuelles ; il marquait l'aboutissement d'une exigence professionnelle importante.
- intervention sur la question de la santé des enseignants d'EPS ; l'enquête lancée par le SNEP en avril 2003 (« vous et votre santé ») permet des interpellations plus précises vers les pouvoirs publics ; il est ainsi reconnu que « les enseignants d'EPS font partie des populations les plus exposées et que les accidents de service et des maladies professionnelles affectent plus particulièrement les professeurs d'EPS⁽¹⁰⁾ ».
- initiation d'un débat, de plain pied avec l'actualité politique, d'un débat sur le TCE dès septembre qui se conclura, le 18 mars, par un texte soumis au vote de tous les syndiqués :

(7) Bulletin n°723, 30 octobre 2004, p.7-8.

(8) Ce qui n'empêchera pas le candidat N. Sarkozy, le 15 février 2007, devant le CNOSF, à déclarer : « Première priorité, je veux transformer radicalement la place du sport à l'école. Le sport, je le dis en prenant mes responsabilités, doit faire partie du socle des matières fondamentales » On sait ce qu'il est advenu de cette intention !

(9) Bulletin n°720, p.7 et n°723, p. 15.

(10) Bulletin n°720, p.8.

4 000 voteront (36% des syndiqués) ; 65% donneront l'accord pour que le SNEP donne une indication de vote, dont à 61,3% d'appeler à voter non.

- lancement, en décembre, de l'Appel « une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation », soumis à signature, afin de faire face aux propositions Fillon dont on pressentait bien que le socle commun se constituait contre l'EPS.

Côté loi Fillon, l'action intersyndicale se poursuit, au moment du budget par une action « carton rouge au gouvernement » contre le projet de budget 2005 de l'EN ; 200 000 seront déposés en novembre auprès du Premier Ministre et une grève est décidée pour le 7 décembre pour s'opposer à une loi voulant transformer les établissements en « entreprises d'enseignement et d'apprentissage ». Cette action rebondira le 20 janvier 2005, étendue à tous les fonctionnaires et d'autres secteurs (service postal, SNCF...) et se poursuivra par un appel public-privé à une grève pour le 5 février.

A l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire le 15 février, le SNEP, organisera une « nuit blanche des masques blancs » à partir de 18h, sur la place de la Bastille à Paris. 450 000 signatures de l'Appel de décembre, sont remises au ministre de l'éducation. Il faut souligner le caractère exceptionnel et inédit d'un tel succès dans l'ensemble du monde syndical, y compris confédéral. Il en découle une grande présence de l'EPS dans le débat parlementaire qui va améliorer, mais de façon insuffisante, le projet de loi. Une nouvelle grève est décidée pour le 10 mars (postes, emploi, salaires, une autre loi). La mise en place d'un colloque national commun SNEP/SNES, sur « L'art ça s'enseigne ! L'art ça s'apprend ! » vise à contrecarrer, dans le contexte du projet de loi d'orientation, l'évacuation des disciplines artistiques et l'EPS du « socle commun », le projet mettant par ailleurs en avant la question des goûts et des talents, au détriment de la formation pour tous et de la culture commune. La Cour des comptes sort mi-mars, fort opportunément pour le gouvernement, un rapport à charge contre les personnels détachés dans des fonctions autres que l'enseignement⁽¹¹⁾. La chasse aux moyens est ouverte sur tous les terrains... et débouchera sur une intense période de débats liée aux conclusions et aux conséquences que tout le monde pressent ; sont interpellés partis politiques, médias, parents d'élèves, CNOSF, Élysée, un appel international de chercheurs pour la défense de l'EPS est publié, actions locales, La lutte contre la loi Fillon a été un grand moment de clarification entre la FSU et les autres syndicats et associations de parents d'élèves FCPE et PEEP avec lesquels nous nous opposons sur le contenu de ce socle... et bien d'autres mesures.

Bien qu'une partie de la droite soit malmenée à l'Assemblée Nationale et au Sénat, troublée par les actions qui se poursuivent (des manifestations régionales sont organisées, le 2 avril, en 9 grands pôles), la loi Fillon est adoptée en avril 2005.

III / Juin 2005 - Mai 2007

Gilles de ROBIEN pour tenter le rabibochage

Sa mission accomplie, F. Fillon est remplacé, en juin 2005, par Gilles de Robien. Auréolé de quelques réussites en tant qu'ancien ministre des transports, il s'emprète de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur. Lors des différents CSE des 7, 8, 13 juillet, le ministre se positionne dans la continuité de Fillon sur des textes statutaires, HCE, remplacements, troisième concours....

Au CTPM, il passe en force sur plusieurs projets d'application de la loi Fillon malgré des votes défavorables et un réel isolement dans les débats.

Le SNEP rencontre le Ministre dès le 15 juillet puis le 13 octobre sans résultats particuliers (à part l'extinction de la classe normale CE EPS, avancée non négligeable puisque tous les personnels - 700 - allaient accéder à la hors classe en 2006) n'ayant aucune latitude de négociations... sinon de résister !

Rentrée 2005

Le gouvernement de Villepin essore les salariés, porte des coups à la FP (suppression de 18 000 postes à l'EN et de 30 000 emplois d'encadrement éducatif). Dès le 4 octobre une journée interprofessionnelle réunit 1 million de manifestants, journée qui sera reconduite le 24 novembre dans l'éducation (contre l'application de la loi Fillon, remplacements, gestion des ressources humaines qui va déboucher sur des réductions massives d'effectifs, fusions de corps, mobilité et carrières soumises à des obligations de contrat, salaire trinôme⁽¹²⁾) après une action service public le 19 novembre. Ces actions se déroulent dans une ambiance surchauffée par la révolte des banlieues (octobre-novembre) qui conduira à la mise en place d'un Etat d'urgence.

Le SNEP tient son forum international de l'EP et du sport. C'est un événement vraiment exceptionnel et inédit qui rassemblera 1 200 participants, à la Cité Internationale de Paris, du vendredi au dimanche midi. Un tel succès conforte le SNEP dans ses analyses concernant la professionnalité et sa stratégie à l'égard de la politique gouvernementale. La corporation est regonflée.

Les élections professionnelles qui suivent confirment la large représentativité du SNEP : +2,15% chez les profs et +2,36% chez les CE. Le SNEP atteint 83,63% des suffrages exprimés et représente 56% des inscrits !

Dès le début de l'année 2006, le choix politique demeure de passer outre les luttes ; la chute des recrutements se poursuit : -50% CAPEPS externe ; -57% agrégation externe ; -73% CAPEPS interne ; -17 agrégation interne. Nous assistons à une contre

(11) Bulletin n°733, 2 avril 2005, p.6 ; Cour des Comptes : de mauvais comptes... pour de mauvais coups ?

(12) Le salaire trinôme serait constitué de trois composantes : l'une fixe, liée au statut, l'autre à l'emploi occupé et enfin une troisième liée à la performance du fonctionnaire.

réforme éducative qui met en situation d'urgence l'EPS à l'école. Le gouvernement sait qu'il est obligé d'affronter un syndicat très implanté et qui contredit son projet d'école minimale.

Etudiants STAPS et PEPS dans la lutte au coude à coude

La mobilisation STAPS reprend dès le 12 janvier à partir d'une réunion à Lacretelle (Paris) à l'initiative du SNEP. « Fable des excédents », chute des postes, valorisation des diplômes STAPS, autant de sujets examinés ; des actions locales sont décidées dans le même temps où se met en place une grève fonction publique le 2 février ; le SNEP lance un appel à l'opinion sur le thème « situation d'urgence pour l'EPS et l'école » et décide d'Assises de la formation en EPS, qui se tiendront les 30 et 31 mars 2006 sur les thèmes d'actualité : risques liés à l'intégration LMD, intégration à venir des IUFM à l'université, chute des postes aux concours, socle.

Les STAPS agissent à nouveau le 7 février et, après une coordination le 21 février à Toulouse, une manifestation est décidée pour le 16 mars à Paris soutenue notamment par une héroïque montée à Paris à vélo à l'initiative d'un groupe d'étudiants bordelais (rejoins par d'autres STAPS de Marseille, Clermont...) et un appel à la grève du SNEP (10 000 manifestants, 35% de grévistes).

C'est à cette même époque que naît aussi une grande mobilisation contre le CPE, contrat de précarisation généralisée des jeunes dans l'emploi mis en place par Villepin ; des manifestations dans toute la France puis des actions les 7, 16, 23 mars emporteront la victoire, le décret étant, finalement, retiré début avril.

Époque compliquée durant laquelle les actions des étudiants STAPS et celles contre le CPE sont menées en parallèle, les STAPS ayant fortement défendu leur spécificité.

Année particulièrement turbulente aussi au niveau syndical ; les difficultés d'obtenir gain de cause sur les revendications, conduisent à une remise en cause des stratégies en cours. Le gouvernement multiplie les dispositions qui concrétisent son projet esquissé par la loi Fillon : circulaire de rentrée qui ignore l'EPS et le sport scolaire, mise en place du conseil pédagogique, de la note de vie scolaire, des PPRE. A cela s'ajoute le rapport d'audit de modernisation du sport scolaire, qui poursuit « l'œuvre » des rapports de l'IG et de la Cour des comptes ; il propose que les 3 h d'animation deviennent fongibles dans l'ensemble des décharges et mises à disposition des conseils pédagogiques des établissements (gains estimés de 800 postes). Pour le SNEP la persistance de ces propositions ministérielles montre bien l'incapacité du pouvoir à les faire entrer dans la réalité quotidienne des personnels ; certes, ici et là des reculs sont enregistrés mais, sur l'étendue du territoire, la résistance de la profession est réelle.

Rentrée 2006

contrairement aux précédentes, montre une volonté d'action chez les militants. Une grève unitaire est prévue dès le 28 septembre. Le

ministre missionne, encore (!), un groupe d'IG sur « L'AS dans les EPLE ». Cette mission est dénoncée par le SNEP comme étant sous influence, pilotée par le seul objectif de la recherche de moyens ; elle conduira à des affrontements sévères avec l'IG. En octobre, cette logique conduit le ministre à rendre public, un projet de modification du décret de 1950 réglementant le service hebdomadaire de tous les enseignants. En EPS, les objectifs sont évidents : remettre en cause la monovalence des PEPS en proposant des compléments de service dans une autre discipline, de même pour les TZR ; les 3h d'AS seraient liées au seul critère des licences délivrées par les AS, auxquelles s'ajoutent diverses autres mesures de remise en cause des services et décharges. Ces dispositions sont accompagnées d'un audit sur les horaires disciplinaires dans les collèges dont le seul but est la récupération de moyens et l'affaiblissement du service public. Une pétition est lancée par le SNEP qui recueille rapidement 14 000 signatures. Une action de longue durée est débattue, avec une première grève intersyndicale le 18 décembre, jour du CTPM au cours duquel le SNEP proposera un contre décret. Le ministre passera en force. L'EPS est très mobilisée (75% de grévistes) et aiguillonnée par des propositions UMP qui, au nom de la dichotomie transmission du savoir/apprentissage de la citoyenneté, propose qu'EPS et disciplines artistiques soient assurées par les collectivités locales. L'action rebondira le 20 janvier, la FSU partant seule les autres partenaires syndicaux étant réticents à cause du manque de mobilisation dans leurs rangs le 18, estimant aussi que la date serait trop proche. Les décrets seront publiés le 12 février 2007.

Le gouvernement engage la rénovation de tous les programmes collège à partir d'un cahier des charges, ainsi qu'une réforme de la formation des enseignants, sous contrôle du HCE. Celui-ci entérine la séparation formation académique et professionnelle (stage d'observation) et les stagiaires sont considérés comme des moyens d'enseignement augmentant leur temps de travail sur le terrain.

La suppression de 5 516 postes d'enseignants conduit à une grève fonction publique le 8 février, sur les revendications emploi, salaire, statut.

En pleine campagne électorale, le SNEP organise, le 15 février une manifestation devant le CNOSF (500 personnes), celui-ci ayant invité les candidats à la présidentielle à présenter leur programme devant les fédérations sportives.

Devant l'échec des arguments sur les excédents de postes, le gouvernement invente celle des « décharges mal utilisées ». Cela ne désamorcera pas une nouvelle décision de grève sur les questions d'éducation, le 20 mars, regroupant 15 organisations ; très médiatisée car liée à la proximité de l'élection présidentielle, elle connaît un grand succès. La bataille idéologique bat son plein ; le SNEP édite une plaquette « EPS et sport scolaire, luxe ou nécessité », remaniant une édition de 1975 mais en plein dans l'actualité des questions disciplinaires. Xavier Darcos remet un rapport sur la « situation morale et financière des professeurs en France » qui, à partir d'un constat acceptable, conduit à des mesures de corsetage et d'alourdissement des obligations de service des enseignants.

2007-2012

N. Sarkozy Président de la République Une droite à l'offensive contre les salariés, les services publics et droits sociaux... à venir

Mai 2007 - ...

Xavier DARCOS Ministre de l'Education Nationale

Les élections désignent N. Sarkozy comme Président de la République et X. DARCOS est nommé ministre de l'EN.

Le rapport des 8 IG sur le sport scolaire est remis au ministre en mai. Il est qualifié par le SNEP de « rapport dangereux⁽¹⁾ ». C'est à nouveau un dossier à charge, mené sans grande rigueur sur la réalité de cette activité ; il insiste sur les défauts et minimise les réussites ; il s'enfonce dans des solutions aux allures connues depuis plus de 30 ans : faire des AS des structures de droit commun, dont la création ne serait pas obligatoire, aligner le statut des professeurs d'EPS sur les certifiés des autres disciplines en leur proposant l'animation en heures supplémentaires, (revendication par ailleurs portée toujours obligatoirement par un syndicat ultra minoritaire, le SE-UNSA). Le rapport spéculait sur l'abandon du forfait par un tiers des enseignants !

La pression syndicale, menée tout au long de l'année scolaire qui s'achève, va amener le nouveau Chef de l'Etat à prendre l'initiative de recevoir les organisations syndicales (démarche surprenante !) et aboutira, après engagement formel du Président, à la publication d'un décret, le 11 juin 2007, abrogeant les décrets de Robien de février 2007.

Peu de temps après, une entrevue demandée par le SNEP à l'Élysée avec le conseiller Education, D. Antoine, laisse entrevoir quelques ouvertures (créations de postes envisagées) qui

resteront sans suite et réactiveront le combat syndical dans des formes similaires à l'époque précédente.

La longue séquence entamée en 97 s'achève, très momentanément,

La lutte se poursuivra...

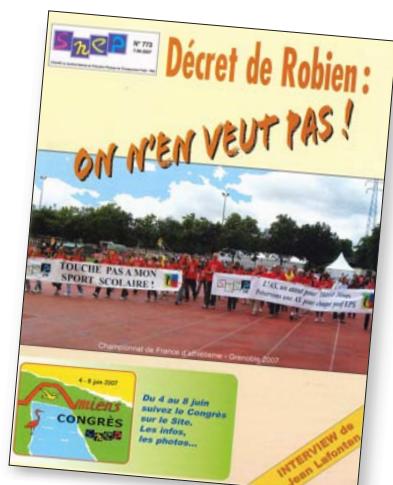
ment, par une victoire partielle sur une stratégie dont la brutalité sociale a marqué cette époque.

1997/2007 aura été, pour les secteurs et les personnels que couvre syndicalement le SNEP, un mélange de décisions gouvernementales qui, sur la base d'orientations visant à consolider la dynamique de développement de l'EPS et du sport scolaire, tout comme celle des loisirs sportifs⁽²⁾ dans leur forme publique, a concédé des avancées timides sous la pression constante des luttes. L'essentiel gouvernemental étant bien de tenter, de façon permanente, à maintenir le cap de politiques qui visaient à contenir les besoins sociaux, usant de l'école comme d'un filtre à exclure les couches les plus populaires en la privant massivement de moyens. Les militants de l'égalité ont toujours trouvées insupportables cette vision libérale de segmentation violente de la société. Les perspectives d'une école et d'un sport démocratisés restent les grands enjeux de cette fin de la première décennie des années 2000... et très certainement des décennies à venir !

Globalement, si nous donnons une signification juste à la représentativité mesurée par les élections professionnelles, le SNEP est le seul syndicat portant activement une approche disciplinaire valorisée, dans un dispositif scolaire lui accordant toute sa place et un secteur sportif, dont la polarité compétitive, trop exclusive, en fait un élément de démocratisation encore trop ignoré.

(1) Bulletin n°773, 7 juin 2007, p.5.

(2) Il n'est certainement pas accordé suffisamment d'attention à ces politiques envers le secteur des loisirs qui oscille entre une surestimation de leur rôle éducatif (mais qui se refusent à traduire cela en termes de politiques publiques) et leur maintien dans un rôle subalterne (ce que tout le monde dénie car l'expression de ces besoins est difficilement contestable à tous les niveaux de responsabilité publique).



Conclusion provisoire

Ce retour, trop rapide sans doute, sur une histoire politique de l'EPS, permet malgré tout d'identifier ce qui peut constituer une marque de fabrique SNEP. Couvrant comme nous l'avons vu à la fois le champ social (réforme des retraites, défense des services publics...), le champ de l'éducation, le champ de l'EPS et du sport scolaire, le champ sportif, il a été obligé de développer, théoriquement et pratiquement, des positionnements qui permettent de tenir tous les bouts, tout en étant capable, en fonction de l'actualité et du rapport de force, de faire des choix prioritaires.

On peut repérer ainsi plusieurs constantes à mettre au crédit d'une orientation syndicale toujours discutée collectivement.

- la stratégie dite du « dedans-dehors ». Considérant que personne ne se préoccupe particulièrement de l'EPS, sauf pour considérer que ça coûte cher, ou l'oublie facilement lors de réformes d'ensemble, le SNEP a toujours considéré qu'il fallait être présent dans toutes les discussions, concertations, consultations... sur les sujets qui concernent les enseignants d'EPS, et quelle que soit la politique menée. Ce refus de la chaise vide, malgré les projets souvent dangereux, a pu être reproché au SNEP. Mais cette position s'est toujours accompagnée d'une volonté d'afficher et de défendre ce que la profession porte, et d'une possibilité à tout moment de quitter la table et d'engager des luttes fortes contre les politiques néfastes à l'éducation. Il ne s'agit pas d'un grand écart idéologique, mais d'une recherche d'efficacité.

- L'expérience au quotidien de la bataille opiniâtre pour défendre et transformer l'école a montré que la « théorie du rouleau compresseur », c'est-à-dire l'idée générale que des forces supérieures, qu'elles soient financières ou politiques, détruisent tout sans réaction possible, ne correspond pas à la réalité. C'est beaucoup plus complexe et les contradictions existent partout, même chez nos gouvernants !

Autrement dit, même avec difficulté, il existe des failles qu'il nous faut exploiter : la situation de l'EPS en France est certainement, au plan des structures, une des plus évoluée au monde. Comment penser qu'elle serait ainsi sans l'action quasi permanente et collective de la profession, grâce au syndicat dont elle s'est dotée ?

- Enfin on pourrait imaginer un ordre hiérarchique dans l'importance des luttes à mener que l'on pourrait résumer ainsi : il est inutile de se battre pour les horaires en EPS puisque ce sont les choix budgétaires qu'il faut dénoncer d'abord. Avec cette logique, nous n'aurions jamais construit un outil au service des jeunes comme le sport scolaire. Mais inversons un peu la problématique : les questions générales et particulières ou spécifiques ne sont qu'un découpage théorique douteux. Tout est général et tout est spécifique. Se battre pour l'EPS c'est toujours d'une certaine manière se battre pour une autre école, qui refuse les hiérarchies disciplinaires, d'autres choix que celui d'un socle commun qui exclue la culture sportive et artistique. D'une certaine manière, se battre, et gagner (c'est encore ce qu'il reste de l'histoire de l'EPS en France) pour l'EPS c'est démontrer qu'un autre monde est possible....

Pour terminer, au delà de la chronique et de la chronologie, il reste que sur la période longue couverte par les deux ouvrages montre plus de continuité que de ruptures dans l'approche de l'École et de l'EPS. Les peurs souvent affichées du SNEP d'une déscolarisation, d'une externalisation ou d'une dénationalisation ne sont pas des fantasmes. Aujourd'hui (2013) par exemple, le PEDT (projet éducatif des territoires), devient le nec plus ultra de la politique scolaire, soutenu à grands cris par les syndicats minoritaires. Un puits sans fond pour les disciplines considérées par certains comme un supplément d'âme. Notre prochain combat ?



Les programmes scolaires de l'EPS, une histoire parallèle ?

'histoire des programmes est une histoire relativement récente en EPS⁽¹⁾ : les acteurs du processus en sont essentiellement, l'inspection générale, le SNEP et le ministère qui joue **alternativement** un rôle d'arbitre **ou de responsable impliqué**. Les programmes officiels sont objectivement nés avec la publication des programmes pour la classe de sixième en 96, mais l'histoire démarre vraiment au début des années 80, et même avant, dans les Instructions Officielles qui contenaient en général une partie programme (« programme détaillé des activités » par exemple dans les IO de 67) et qui, dans l'écriture proprement dite, agençaient d'une façon ou d'une autre **diverses notions qui se retrouveront tout au long de l'époque étudiée**. En 2004-2005, après une tentative, non aboutie, de réécriture des programmes collèges, François Fillon, alors ministre de l'EN, reporte le travail engagé sous la responsabilité d'un groupe d'IPR, **pour promouvoir le socle commun notion visant à éclipser les disciplines, revisitant par là-même toute notion de programme**. Pour être rigoureux, il ne faudrait pas dissocier les programmes de l'évaluation qui prendra souvent l'ascendant sur les programmes, dans la prescription.

Quelle conception des programmes en EPS ?

La mémoire passée des instructions officielles **de 1967**, a pesé dans la façon même de concevoir les programmes.

L'institution pédagogique a **toujours** porté un projet qui se situe selon nous en héritage des IO, à savoir un programme dont la fonction est d'organiser l'EPS à travers la programmation, et d'identifier les objectifs ou compétences censées être en phase avec les préoccupations scolaires. Les savoirs et savoir-faire concrets et précis **ne relevaient pas des programmes car** la diversité des équipements sportifs à disposition des établissements (surtout leur absence en quantité et qualité) constituait l'argument principal **pour ne pas imposer de telles contraintes**. Le projet a sa cohérence : un programme qui cadre l'organisation de l'EPS (des IO en fait), l'incitation faite aux équipes de travailler au projet d'établissement pour spécifier les contenus (le programme réel), et l'enseignant qui adapte ses contenus en fonction de sa sensibilité, son style, et son approche de l'APSA.

Le SNEP a porté une vision différente, en particulier celle d'une **nécessaire homogénéisation des pratiques à l'échelle nationale, et l'exigence d'établir un corpus à faire acquérir à tous**. Cela débouchera sur l'exigence d'un travail de « traitement didactique » des APSA, **entamé dans les années 80 et 90 et qui visait à reprendre les problématiques développées** dans les autres disciplines. Ce combat entre ces deux conceptions, a produit le compromis de 96 à savoir un « texte programme de sixième », voté au CSE, lequel sera complété par « des documents d'accompagnements » publiés en 97.

Certes, ces documents d'accompagnement n'avaient pas de statut obligatoire et officiel, mais ils ont constitué les véritables programmes fonctionnels de l'EPS au collège et, **en quelque sorte, constituaient** un « manuel scolaire » à destination des enseignants. **Les documents produits** par le groupe d'experts de l'époque, comportant, pour chaque APSA, des professionnels reconnus et en prise avec la profession, ont eu un accueil favorable et **ont été l'objet** d'une appropriation progressive mais visible.

Cette opposition de conceptions resurgira en 99 lors de l'écriture des programmes pour les lycées. Rappelons rapidement le contexte. Claude Allègre, ministre controversé, veut une réécriture simple et lisible des programmes scolaires. Il veut aussi aller vite. **Il dessaisit l'IG et confie** à Gilles Klein, maître de conférences à Toulouse, la présidence d'un GTD très restreint (5 personnes). **Le ministre, jugeait que les enseignants étaient rétrogrades ne devaient pas être consultés !** La méthode imposée produit le contraire de ce que le SNEP proposait **puisque le document final ne comportait que quatre pages**. Gilles Klein, présent dans les travaux de la commission verticale présidée par Alain Hébrard en 84 **n'a fait que reproduire le débat d'alors** : un programme plus proche des IO que des préconisations du conseil national des programmes, dans sa charte de 1992.

A peine publiés **ils sont fortement contestés par le SNEP**. Gilles Klein **est constraint de revoir sa copie** et s'engage à retravailler le texte pour l'année suivante. Le changement de ministre, - nomination de J. Lang - permet cela. L'année 99-2000 est donc une année d'intenses échanges avec la profession et le GTD, le SNEP organisant de **nombreuses** rencontres dans toutes les académies. Tout cela débouchera sur un texte **allant au-delà de celui de 96 puisque**, pour la première fois, ce qu'il y a apprendre dans chaque APSA est inscrit dans les programmes, à travers ce qui sera appelé « les compétences attendues ». Là se trouve enfin la véritable rupture avec le principe des instructions officielles.

Un programme ou des programmes

En novembre 2006, alors que se prépare une réécriture des programmes collèges, le SNEP écrit au Doyen de l'IG, Michel Volondat, en réponse à un courrier de sa part aux organisations syndicales pour « recueillir leurs premières observations et

(1) La revue Contrepied, dans ses numéros 5 et 6, a traité et analysé pourquoi et comment nous sommes arrivés aux programmes de 1996, puis à ceux de 2000 pour les lycées. Il convient de s'y reporter revenir pour comprendre le type de syndicalisme, ses orientations et méthodes de travail sur ce dossier.

réflexions » (courrier du 19 octobre). On trouve entre autres choses ce paragraphe :

« Un programme pour le collège, pas par niveau de classe.

L'éducation physique, contrairement à d'autres disciplines, se prête mal à un découpage cumulatif. Nous en avons eu l'expérience pour les collèges en 96 et pour les lycées ensuite. Il est plus facile de fixer des compétences attendues en fin de cursus. On pourrait alors n'avoir qu'un seul programme, les équipes ayant à définir les étapes intermédiaires en fonction de leurs contextes et de leurs choix. »

Nous verrons, plus bas, qu'en 2008 cette proposition est reprise et que ce qui est aujourd'hui une évidence est venu d'une demande du SNEP !

Les premiers programmes collèges (96) ont mis en évidence la difficulté de faire des programmes en allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Cette logique mise en place au début des années 90 avait comme finalité de répondre aux critiques du clan anti-disciplinaire disant que les programmes scolaires étaient construits de façon descendante. En gros, on part des classes prépa et on « descend » jusqu'au primaire ! Nous ne discutons pas ici de la pertinence de ce constat, mais c'est en tout cas l'orientation qui a été prise institutionnellement. C'est la raison pour laquelle le premier programme EPS a été le programme sixième.

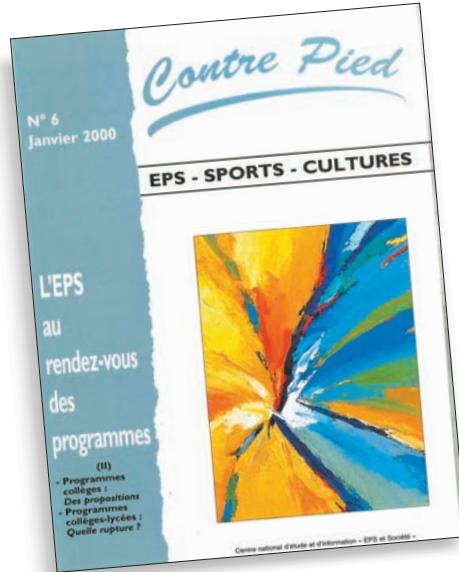
Très vite est apparue la difficulté de cette démarche en EPS. Elle s'exprime même dans les programmes pour la classe de troisième : « Le programme de la classe de troisième ne fixe pas de compétences différentes ou d'un niveau supérieur à celles fixées dans le programme de 5^{ème} et 4^{ème} », les rédacteurs ayant bien perçu le problème que pouvait poser une augmentation progressive des niveaux. Dans l'écriture proprement dite, si l'on avait cherché à définir ce nouveau niveau, on aurait défini en effet un élève proche du haut niveau !

Pour les lycées, nous avons retrouvé ces mêmes problèmes et, de ce point de vue, les programmes de 2000 sont hybrides. Ils définissent en effet des programmes globaux pour les lycées, déclinés en seconde tout en signifiant que ce ne sont plus des programmes que pour les secondes ; **ils seront étendus à la 1^{ère} puis Terminale (2001).**

La rupture intervient réellement en 2008 avec la **reprise** de la réécriture des programmes collèges qui vont couvrir tout le collège par niveau « de compétence attendue », reconnaissant ainsi la validité de la proposition syndicale. Le collège et les lycées seront mis en perspective et définis comme 2 niveaux, correspondant théoriquement à un cycle chacun. **Cette approche** ne correspond pas à la logique des apprentissages dans les activités physiques sportives et artistiques. Le temps nécessaire n'est pas identique dans toutes des spécialités et les accélérations et régressions dans les progrès font partie de la pratique. En clair, des programmes partant d'une conception réellement pensée pour la discipline et reposant sur les caractéristiques spécifiques de l'étude des objets sportifs et artistiques, restent à construire.

La culture en débat

Le SNEP a construit autour de cette idée de culture un parcours idéologique, politique, épistémologique, qui constitue maintenant un patrimoine : la place et le rôle des APSA, comme créations humaines et significatives de capacités indicatrices de son émancipation. A chaque étape de la **construction des programmes**, de la commission verticale (1984) aux actuels, le SNEP a dénoncé une volonté **constante soit d'une** mise à l'écart de la culture, soit de sa marginalisation. Mais au profit de quoi ?



Pour être rapide le discours le plus couramment rencontré est qualifié de « développementnaliste », c'est-à-dire qu'il centre l'**objectif des programmes non pas sur l'appropriation de la culture mais sur des objectifs propres à la personne (efficacité motrice, perception, communication...)**.

Les différents rédacteurs des programmes auront toujours à cœur de tenter de trouver une sorte de compromis acceptable entre ces deux approches. En 2001 par exemple, pour justifier des programmes lycées, J.A. Méard et G. Klein (revue EPS n°291) écrivent : « *Elle (l'EPS) véhicule un patrimoine culturel, les sports, les danses, dont l'EPS a la mission de transmettre l'héritage. Mais on s'aperçoit que le professeur associe toujours cette recherche d'une plus grande efficacité motrice à propos d'activités culturelles à des visées qui concernent « autre chose »... .*

Pour le SNEP, cet « autre chose » est tout entier constitutif du travail culturel. Il conteste ainsi un découpage irrecevable entre les fameuses **compétences** « méthodologiques » et « culturelles » car, à travers les techniques, inventées, transformées, transmises par et pour les humains le **méthodologique est lié au culturel comme forme de développement de la personne.**

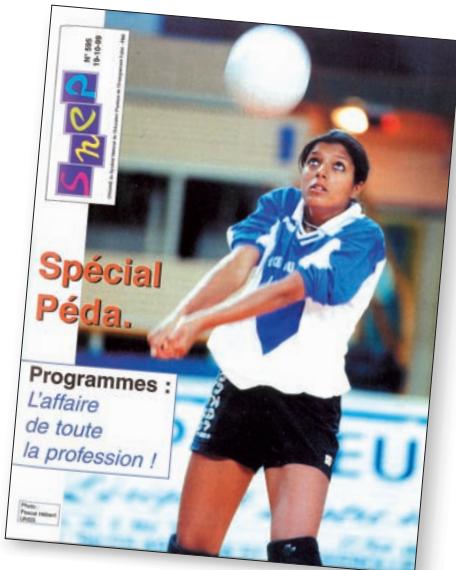
Le SNEP écrit par exemple dans la revue EPS n° 281, 2000) :

« L'Ecole, par ses finalités et ses objectifs, nous impose en tant que professionnels de l'éducation de gérer de façon optimale, non d'un côté les contenus et de l'autre la personne, mais le

rappor fondamental et dynamique entre l'objet culturel et le sujet social. »

C'est en 99 puis en 2000 lors des programmes lycées que la question culturelle revient au centre des débats. Cette expérience est relatée dans le détail dans un numéro de la revue ContrePied (n°17).

En 99 : « *Au lycée, (l')EPS est le temps d'une expérience motrice personnalisée... ».*



En 2000 : « *l'enseignement commun apporte une formation culturelle et méthodologique fondamentale... ».*

Le SNEP a été le seul à « travailler », proposer, débattre avec toute la profession en contestant pied à pied là toutes les propositions du groupe de travail qui l'exigeaient. Par exemple les « classifications ».

En 96 (collège) par exemple, nous avons deux classifications : de compétences, - hiérarchisées en 3 catégories, spécifiques, de groupe et générales, - et les groupements d'activités, c'est-à-dire ce qui est utile et fonctionnel au quotidien : « *L'ensemble des groupes d'activités devra être abordé au cours de la scolarité en collège. »* Ce principe, à savoir que les classifications servent à la programmation des APSA, restera acquis dans la construction des programmes du cycle central, 5^{ème}/4^{ème} et du cycle troisième.

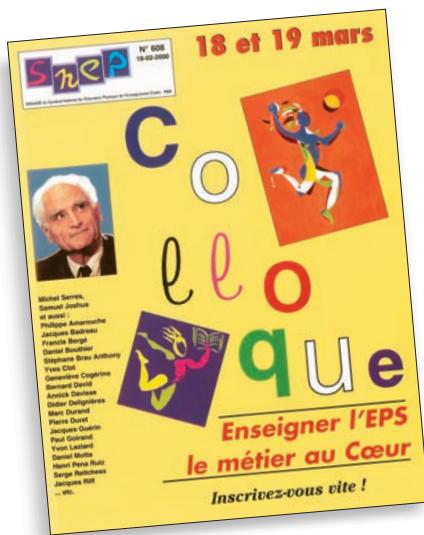
La contestation de ce principe est apparue en 99. Gilles Klein, dans la revue EPS n° 279 de sept-oct 1999 explique la chose suivante : « *L'idée même que seules les activités sportives soient transposées en compétences spécifiques paraissait satisfaisante au collège, mais insuffisante au lycée ».* Phrase assez étrange parce que dans les groupes d'activités, la danse, les APPN étaient présentes, donc pas seulement les activités sportives. La diversion avait pour but, surtout, d'introduire une rupture avec les programmes collèges considérés comme l'œuvre du SNEP par G. Klein. Plus encore, il s'agissait de revenir aux idées qui ont prévalu au début des années 90 et qui ont abouti aux « domaines d'action ». Ainsi, on ne classe plus un

champ culturel (les APSA), pas plus des objectifs purement scolaires (intentions éducatives), mais en fait un mélange de tout ça, qui a comme objectif d'afficher de ne pas « entrer dans les programmes par les APSA ». G. Klein, dans la revue EPS (n°291) ramène la culture à la « motricité ». Si l'on écarte les valeurs, les méthodes de travail ou d'entraînement, la prise en compte du collectif... comme étant constitutifs des APSA, alors immanquablement il faut rajouter quelque chose. A la base de la controverse, c'est une vision pauvre de la culture qui pose problème.

Le SNEP, s'est prononcé dès la période des programmes collèges, pour une différenciation des « classifications ». Une classification du champ des pratiques sportives et artistiques d'un côté, comme on identifie dans d'autres disciplines les différents champs culturels (en littérature, en arts plastiques, en musique...) et une classification d'expériences à vivre dont on juge qu'elles ont une portée éducative significative : expérience de transformation technique, athlétique, esthétique, etc. Il revient aux enseignants et aux équipes de « croiser » ces deux types de classification pour construire le cursus de formation de l'élève. Cette approche nous oppose au GTD. En 2000 celui-ci propose une « composante culturelle » des compétences. La première, libellée autour de la production d'une performance « mesurée », profilait une classification d'APSA, alors que l'objectif proclamé était justement de ne pas commencer le programme par une classification d'APSA ! En effet, si, comme nous le proposions, on ne visait que la production d'une performance, alors on cherchait une expérience large, qui pouvait être réellement « transversale » à toutes les APSA. Viser une performance devenait alors un enjeu éducatif, que l'on pouvait « croiser » avec toutes les APSA. Curiosité politique, cette logique transversale, portée par le SNEP, a été refusée, et par l'institution, et par les syndicats (UNSA, SGEN) qui affichent d'ordinaire leur préoccupations anti-sportives et beaucoup de transversalité ! En effet si on vise une performance relative dans toutes les APSA (même en yoga, en relaxation, la performance étant dans la maîtrise et le contrôle), seules quelques-unes imposent une mesure et renvoie la performance à quelques activités « support », relativisant ainsi leur intérêt.

Les compétences et la valse des notions

En 97, l'utilisation du terme de compétence est présente dans les programmes, c'est un acquis des préconisations du Conseil National des Programmes et du travail du SNEP. De nombreux écrits, à commencer par ceux de nos bulletins témoignent de cette bataille. Il s'agissait alors de lutter contre ce que le SNEP qualifiait de « dérive formaliste », d'abstraction trop importante ou encore de « transversalisme » exagéré. Il n'y aura pas de remise en cause de cette notion par le SNEP qui écrira, après la publication (1998), du programme pour la classe de troisième : les compétences dans le texte officiel et les documents d'accompagnement sont une arme contre « une construction très théorique et formelle ».



Le contenu de la notion va évoluer au fil du temps et des débats. On passe en effet de trois types de compétences, spécifiques, de groupe et générales aux « compétences attendues » des programmes de 2000. C'est un progrès au regard de la définition de la notion. La « compétence attendue » est effectivement conçue comme une réponse efficace dans une situation spécifique et complexe ; elle intègre plusieurs choses : « *Dans les activités physiques, sportives et artistiques, les compétences attendues mêlent les dimensions culturelle et méthodologique de l'enseignement. Ainsi chacune des compétences suivantes intègre à la fois la préparation et la réalisation d'une prestation dans l'activité.* » (texte 2000).

Cette position, qui n'a à l'époque fait l'objet d'aucune remarque de quelque milie que ce soit, sera remise en cause en 2006-2007 alors que se profile un nouveau programme collège et LP dans lesquels nous allons retrouver diverses compétences : les compétences propres, les compétences méthodologiques et sociales, les compétences attendues.

Ces nouvelles notions font évoluer un débat idéologique qui avait connu déjà d'autres innovations : efficacité dans les APSA et équilibre personnel (programmes lycées 1999), puis, « expériences corporelles fondamentales (2003, relecture des programmes collège) ou « registre d'expériences corporelle » ; le SNEP n'acceptera de retenir que la notion «d'expérience». Pour le SNEP, une expérience est toujours humaine dans le sens où elle implique la personne dans sa totalité et non simplement dans son versant « moteur ou corporel ». C'est aussi là que l'on retrouve l'approche culturelle.

Tout ce débat sera finalement « oublié ». Et il faudra attendre 2006 pour que le Ministère demande à nouveau de réfection des programmes, pour les mettre en conformité avec le socle commun devenu en 2005 le centre de gravité de l'éducation obligatoire.

Au final, une chose apparaît constante : chaque nouveau rédacteur des programmes a à cœur d'inscrire « sa » nouvelle notion dans les textes officiels et, dans un premier temps, de

défaire les accords ou consensus durement trouvés avec le SNEP et, à travers lui, la profession.

Place et rôle des acteurs

97 et 98 ont sonné la fin de l'écriture des programmes collège. Le SNEP a été le principal instigateur de la démocratisation du débat. En novembre 96, Jacques Rouyer, ancien secrétaire général du SNEP, écrivait en introduction d'un article « *Faire respecter la compétence pratique et professionnelle des collègues, animer le débat théorique et didactique dans un esprit d'ouverture et de pluralisme, sauvegarder l'indépendance pédagogique contre toute mainmise institutionnelle du ministère ou des corps d'inspection, telle a été et est l'ambition du SNEP sur le terrain pédagogique.* »

C'est la participation de la profession aux débats qui a mobilisé le SNEP, position rendue d'autant plus nécessaire que, selon l'administration, au prétexte de la difficulté de mobiliser 30 000 enseignants d'EPS, il était plus simple de confier à des groupes restreints le soin de parler à leur place.

Le problème s'est particulièrement posé en 99-2000. Le SNEP a organisé des conférences et rassemblement dans toutes les académies pour discuter des programmes pour les lycées. Contestation bien sûr des programmes de 99, mais construction d'une alternative qui débouchera sur le texte de 2000. Le bulletin n°590 d'août 99 titre ainsi « *Nouveaux programmes lycée, aux collègues d'intervenir* », et conclut : « *Nous voulons faire de la question de l'EPS au lycée une chose non confiée* ». Dans le numéro d'octobre, nous affichons les dates des 17 premières académies à avoir programmé un rendez-vous professionnel. C'est cette dynamique, l'affluence des collègues de lycées à ces rencontres, qui a permis que, un an plus tard, un nouveau programme puisse voir le jour. En 2007, dans le numéro 784 du bulletin, le SNEP enclenche un travail qu'il n'avait jamais réalisé jusqu'alors. Le titre de l'article est assez clair : « *Le pari d'un travail avec la profession sur les programmes en EPS* ». Cette orientation entamée alors n'a pas pu aller jusqu'à l'objectif fixé faute de forces et disponibilité liée à l'actualité militante.

Les actions du SNEP au ministère chargé des sports

Sur les débats généraux

'Etat n'a pas développé de vision synthétique sur le sport ; il s'est contenté de gérer ses crises les plus emblématiques (sport pro, dopage – loi du 23 mars 1999), de faire face à une montée du pessimisme et de gérer, un peu à l'aveugle sa démocratisation ; celle-ci, réduite à une politique dite des « publics cibles » (filles/femmes, habitants des ZUS, handicapés, jeunes de moins de 20 ans), privilégie une approche sélective de l'action de l'Etat débouchant plus sur de l'assistance que sur une lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques. L'état du budget de l'Etat consacré au sport est bien l'indicateur le plus démonstratif de ce lent dessaisissement public pour ce type de politique. Financièrement, l'Etat est un acteur secondaire de la politique sportive et, campé sur la seule approche diplomatique agrippée au sport de haut niveau, il gère un travail réglementaire que le développement des pratiques sportives, industrielles sportives et médiatiques exige. Des acteurs sportifs éclatés, des moyens sans capacité d'impulser des initiatives d'envergure, le ministère des sports, devient une maison dans laquelle plus personne ne semble croire. En 2002, J.-F. Lamour a mis en place des États Généraux du sport. Opération étroitement contrôlée par la structure ministérielle et préfectorale, les divers participants ont malgré tout fait valoir un certain nombre d'exigences que le ministre a partiellement repris dans ses conclusions. L'opération avortera vite sous le coup des nouvelles orientations prises par le Premier ministre de l'époque, J.-P. Raffarin, sur la décentralisation (SMR, puis RGPP en 2007 et MAP en 2012). Rapidement, ce processus va réduire l'ossature administrative sport qui n'aura plus de quelconques capacités à animer des politiques publiques. Le CNOSF, conscient des opportunités que la situation pourrait lui offrir, revendique une autonomie accrue, tardant cependant à prouver sa réelle représentativité qui l'armerait pour des tâches d'ampleur grandissantes.

La valorisation idéologique du sport que mènent le ministère et le CNOSF, portant sur l'hygiénisme, la cohésion sociale et le sport éducatif, tente de colmater une image défaillante colportée par l'actualité : violence, dopage, tricherie... Le sport est ancré dans l'industrie sportive et cette option est largement soutenue par tous les dispositifs réglementaires votés ces dix dernières années. La transformation des fédérations sportives (accueil d'organismes à but lucratif en leur sein, soutien élargi

aux clubs professionnels, droits TV, Droit à l'image, cotation en bourse), un partenariat public-privé qui plombe pour 30 ans l'INSEP, un soutien sans faille au consortium gérant le Stade de France, un CNDS se substituant à l'effort public, enrichissant le sport dans des dispositifs qui en limitent son rôle social et démocratique.

De quelques débats de la loi Buffet de 2000 et Lamour de 2003

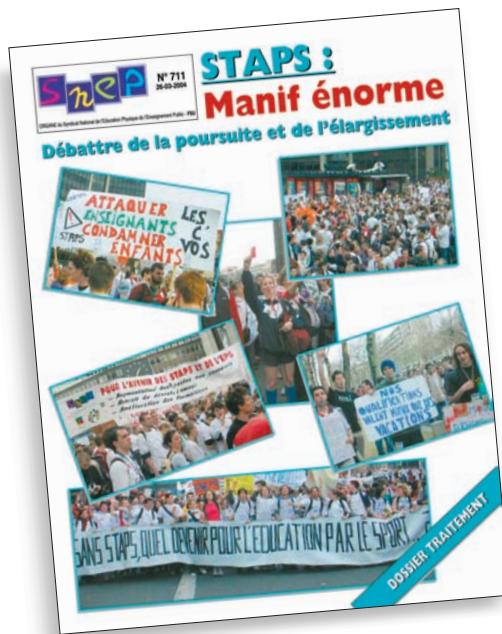
Deux lois (Buffet : 6 juillet 2000 ; Lamour : 1^{er} août 2003) ont bouleversé le paysage sportif et fait l'objet de propositions multiples du SNEP.

Le processus de révision de la loi Avice entamé par M.-G. Buffet, mi-98, visait à renforcer l'intervention publique dans un moment où des changements lourds apparaissaient dans ce secteur ces dix dernières années ⁽¹⁾ : développement des pratiques, de l'emploi sportif, du sport professionnel, des médias... Cette volonté, sur certaines questions, a pu s'imposer. Sur les domaines plus particuliers de l'encadrement sportif, du sport scolaire et universitaire, de l'EPS, cette loi a été l'objet d'un conflit avec le SNEP. Le projet de loi, écartant au départ ces questions, a été enfin ramené au réalisme afin que les dispositions existantes soient maintenues à défaut de pouvoir être améliorées.

C'est aussi sur les questions du service public de formation et des qualifications que la contestation va se focaliser ; elle s'étendra sur une longue période qui s'achèvera, momentanément, en 2004. Les conflits qui existent depuis la fin des années 60 portent sur les qualifications exigibles pour l'encadrement des APS, sur les lieux de formation, en clair de savoir qui détient la responsabilité de ces processus liés aux métiers du sport. Une opposition s'est durablement installée entre les voies « EPS » et « sportive », entre les formations universitaires (STAPS) et celles menées, puis contrôlées, par le ministère en charge des sports. La loi Avice (1984) avait ouvert l'idée d'un rassemblement des potentiels de formation, idée restée sans suites, même si, en 2002 un rapport Camy⁽²⁾, repris plus tard par le rap-

(1) Voir dossier complet dans le bulletin national n° 584, p 9-11.

(2) Rapport sur la professionnalisation des études en STAPS, remis au ministre J. Lang le 25-03-2002.



port Bertsch (2008), propose un scenario allant en ce sens. La loi Buffet a proposé un basculement dans le droit commun proposant, dans l'article 43 de la loi, l'aménagement d'une profession réglementée, avec une restriction concernant la sécurité des usagers et « les pratiques à risques » devenues « environnement spécifique » en 2004. Cette option a et contestée par le SNEP. Elle a été reprise par Lamour, qui, sous la pression gouvernementale de développer l'emploi, ici sportif⁽³⁾, tente de limiter au maximum, la reconnaissance des diplômes STAPS et donc de préserver le monopole de son ministère. À l'occasion du débat ouvert par la révision de l'article 43 de la loi Buffet, le ministre se donne la compétence exclusive pour établir liste des diplômes ouvrant l'accès aux métiers du sport. De fortes réactions STAPS (manifestation du 18 mars 2004, alimentée par la grogne des conditions d'études en STAPS et la raréfaction des postes en EPS) contraint le gouvernement au recul. Un nouvel équilibre est trouvé, bien instable toutefois.

Ces questions des qualifications vont se poursuivre avec l'extinction des BEES (effective en 2011) et la mise en place des BPJEPS (2002), auxquels le SNEP s'est opposé. Ces BPJEPS visaient à élargir les compétences des BEES en voulant offrir une vision moins technique des disciplines et plus « animatrice ». De plus, achevant le processus de dévitalisation du service public de formation, celui-ci était mis en concurrence avec les formations privées qui s'installaient. Des premiers bilans ont montré un appauvrissement des compétences techniques et pédagogiques des titulaires et un effondrement des connaissances scientifiques.

Complétant cet édifice, en 2006 la rénovation des voies II (DESJEPS) et III (DEJEPS) est entamée.

L'ensemble de cet édifice repose sur un débat qui n'a pas trouvé encore un consensus suffisamment fort sur la définition des contenus, des niveaux de qualification, et leur délivrance ainsi que sur les questions de l'emploi sportif. La convention collective qui a été signée par les partenaires sociaux n'apaise

pas pour autant les questions. C'est la raison de leur resurgissement régulier.

Le SNEP a toujours fait valoir d'autres alternatives reposant sur une amélioration des qualifications obligatoires pour tous les intervenants (bac + 2) fondée sur une formation initiale renouvelée. Cette option avait été rapidement envisagée par le ministre de l'EN, Cl. Allègre, sans qu'il y soit donné suite. Le SNEP a travaillé au rapprochement des secteurs universitaires et sportifs mais, dans un moment où la mise en place des LMD désctructurait les STAPS, la tâche des collaborations nécessaires n'a pas toujours eu le rendement escompté.

Des questions corporatives

Entamées en 2002, les négociations pour un corps supérieur au corps des professeurs de sport vont aboutir en 2004. Le SNEP multipliera les propositions afin de rapprocher au mieux ce corps du corps des agrégés. Créé pour donner une promotion aux professeurs de sport il s'est mis en place dans les conditions les plus désavantageuses qui soient pour les personnels. Les réformes administratives affaiblissant ce ministère, supprimant des emplois, réduisant les missions (voire les éloignant de leur missions initiales), les budgets successifs bien insuffisants, n'ont pas permis une politique de recrutement et d'extension de ce corps qui reste à un niveau très faible comparé au corps de référence et, somme toute, joue beaucoup le rôle de corps d'accueil pour récompenser des carrières sportives honorables.

(3) Argument que nous résumons ainsi : nous (au ministère des sports) nous avons des formations qui débouchent sur des emplois alors que l'université, les STAPS, forment des chômeurs.



Attouchements, agressions sexuelles, Des accusations infondées !

Fin des années 90, de nombreux enseignants furent accusés d'attouchements, d'agressions sexuelles sur des élèves, ceci très certainement en lien avec une sensibilisation du public due à la médiatisation de graves affaires telle que l'affaire Dutroux.

Du fait de ses caractéristiques particulières liées aux ressentis corporels, aux contacts, aux parades et aux vestiaires, l'EPS fut très concernée par des accusations, au travers de plusieurs affaires suivies par le SNEP ; et si quelques condamnations furent justifiées, la plupart aboutirent soit à l'abandon des poursuites, soit à des relaxes pures et simples, ce qui ne laissa pas indemne les collègues concernés. La Fédération Nationale des Autonomes de Solidarité fit d'ailleurs le constat, au travers des dossiers qu'elle suivait, que dans 3 cas sur 4 les accusations se révélaient non fondées.

En juin 1997, mis en cause pour attouchements par un élève qu'il venait de sanctionner, notre collègue Bernard Hanse, convoqué par le Procureur de la République, ne put supporter cette accusation mensongère, et se suicida. Le jeune avoua ensuite, mais trop tard (!), qu'il avait agit par simple vengeance ; ce qui amena ensuite la Cour d'Appel de Reims (21/06/2002) à déclarer : « ... l'accusation portée contre le professeur apparaît ainsi dépourvue de fondement... ». Relayant la demande de la famille, le SNEP obtint en mars 2003 une déclaration de réhabilitation du Ministre Darcos devant l'Assemblée Nationale, ce qui restaura, sans la moindre ambiguïté, l'honneur et la respectabilité de notre collègue.

C'est dans ce contexte où plusieurs dizaines d'enseignants d'EPS furent inquiétés, que S. Royal, Ministre déléguée aux enseignements scolaires fit paraître, à la rentrée 1997, une ins-



truction rappelant l'obligation faite à tout fonctionnaire ayant connaissance d'un délit ou d'un crime, d'en aviser « sans délai » le Parquet, le texte faisant fi de toute présomption d'innocence au nom supérieur de l'intérêt de l'enfant. Les représentants du SNEP souhaitant que la circulaire soit renégociée demandaient alors de mieux prendre en compte « un nécessaire équilibre entre la légitime protection des mineurs et le respect de la présomption d'innocence, comme cela a pu être vérifié dans de nombreuses affaires ». C'est ce que rappelait le SNEP dans un courrier à La Ministre le 16 février 2001 : « Est-il raisonnable de considérer comme un crime ou un délit... le contact, rendu le plus souvent nécessaire par la sécurité, entre les mains d'un enseignant d'EPS et une partie du corps de l'élève, à l'occasion d'une parade ? Est-il raisonnable de juger comme un « voyeur pédophile », le professeur entrant dans un vestiaire pour y rétablir la discipline ? Est-il raisonnable de signaler à la justice sans discernement préalable, la dénonciation d'une adolescente de 13 ans qui dit « être gênée quand son professeur la regarde courir. »

L'exigence que l'administration intervienne avec discernement dans de telles situations, fut balayée par un membre du Cabinet de la Ministre : « peu importe que neuf enseignants innocents soient impliqués à tort si un enfant peut être sauvé d'actes pédophiles » !

Heureusement qu'ensuite, le Ministre Lang pris la mesure des risques du métier des enseignants d'EPS en publiant les deux lettres de soutien aux enseignants d'EPS.

Jean-Paul Tournaire



La spécificité du métier Les affaires Kaplan - Méritte

Durant l'année 2000, dans un contexte où les enseignants sont largement mis en cause dans leur professionnalité par le Ministre Allègre qui cherche à dresser les parents contre eux, et où, suite à des carences de l'administration, des familles ont de plus en plus tendance à vouloir mettre en cause la responsabilité des enseignants devant le juge, deux affaires impliquant nos collègues C. Kaplan et O. Méritte mobilisent l'activité du SNEP et de la profession.

Confronté durant un cours d'EPS à une bagarre entre deux élèves, Kaplan est obligé de maîtriser physiquement un des deux protagonistes particulièrement agressif à son encontre et qui refuse d'obéir. Suite à une garde à vue d'une trentaine d'heures, il sera renvoyé devant le Tribunal correctionnel de Nîmes pour « violence volontaire sur mineur » à la suite du constat de légères contusions sur le torse de l'élève et d'une plainte déposée par la famille. Après un premier procès le condamnant à un mois de prison avec sursis et 2000 Fr. d'amende, C. Kaplan verra sa condamnation ramenée à une simple amende, tout de même injustifiée. Impulsée par le SNEP, la mobilisation de la profession pour la défense de notre collègue fut intense et déterminante : 2 000 manifestants à Nîmes, plusieurs milliers de pétitions, une journée nationale de protestation et d'action le 12/09, jour du jugement en Appel sur le thème « Pas de risque ! Pas d'EPS ! », une nouvelle journée d'action le 23/11... Le mot d'ordre « nous sommes tous des C. Kaplan » exprima clairement la solidarité des collègues qui envoyèrent plusieurs milliers de chèques de 1 Fr. symbolique pour le paiement de l'amende !

O. Méritte avait été renvoyé devant le Tribunal correctionnel de Créteil le 22/03, lui aussi après une garde à vue éprouvante, sous le chef d'accusation de « complicité de violence volontaire... en organisant un combat ». Afin de régler définitivement un différend entre deux élèves qui perturbaient le cours et de désamorcer ainsi leur agressivité, il les avait fait combattre, en les arbitrant, sur le tatami de judo, activité pratiquée lors du cycle d'enseignement. Mal lui en pris, car à l'issue du combat, l'élève perdante se ruait à nouveau sur son camarade et se fracturait la clavicule. Le jour du procès, et suite à une mobilisation importante (là aussi des milliers de signatures, de fax au Ministre) et des centaines de collègues de la Région Parisienne, en grève et présents dans le hall du palais de justice de Créteil, nous obtenions la relaxe saluée d'ailleurs par la presse nationale. Là encore, la solidarité syndicale, professionnelle fit reculer les juges et notre collègue obtint la relaxe.

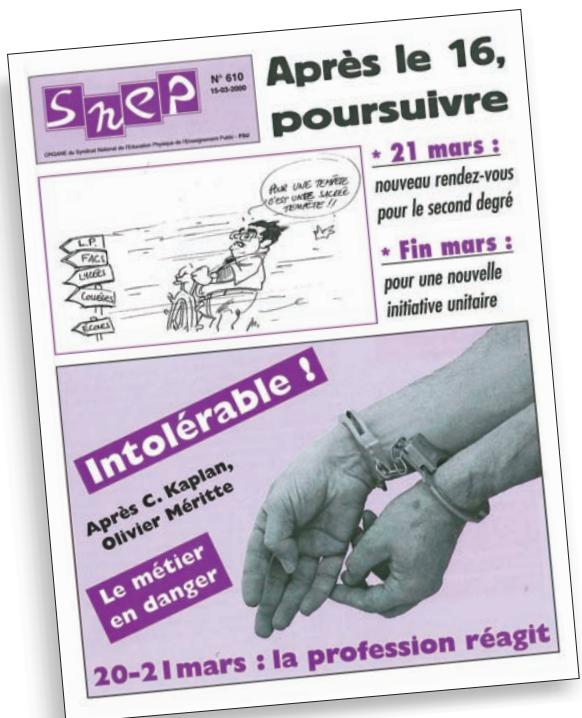
La raison l'emportait face à une dérive vers une judiciarisation excessive du fonctionnement du Service Public, mettant en cause la fonction même de l'école et notamment de l'EPS particulièrement concernée par ces dérives. C'est ce que compris-

rent fort bien de nombreux organes de presse écrite, parlée et télévisuelle qui avaient abondamment commenté ces deux affaires.

L'action syndicale, impulsée par le SNEP, relayée massivement par la profession était d'autant plus nécessaire qu'autant les Ministres que leurs administrations, ne brillèrent pas par leur soutien, finalement obtenu malgré des tergiversations au début des affaires et il fallut toute l'opiniâtreté syndicale pour obtenir enfin une aide et une compréhension des enjeux au niveau ministériel, ainsi qu'une protection administrative des deux collègues.

Pour le SNEP, il ne s'agissait pas de plaider pour une quelconque impunité, une immunité, ou une irresponsabilité à priori, mais que soit reconnues les spécificités d'un métier complexe et engagé dans un environnement social de plus en plus difficile. C'est ce que reconnut le nouveau ministre de l'EN, Jack Lang, dans une lettre de soutien aux enseignants d'EPS le 9/01/2001 : « Je tiens à vous affirmer mon soutien face aux difficultés qui pourraient naître de l'exercice même de vos activités d'enseignement et d'éducation... », reconnaissant que l'enseignement de l'EPS « comporte des risques spécifiques ». Dans un autre courrier adressé aux Recteurs, IA et chefs d'établissements, le ministre rappelait la nécessité de la protection de l'Etat (article 11 du Statut Général) envers les fonctionnaires qui font l'objet de poursuites pénales, ainsi que leur nécessaire réhabilitation en cas de mises en cause se révélant infondées.

Jean-Paul Tournaire



Listes des sigles

CDN	Conseil Délibératif National (instance dirigeante du SNEP)
CE-EPS	Chargés d'Enseignement d'EPS
CEL	Contrat Éducatif Local
CFDT	Confédération Française et Démocratique du Travail (syndicat)
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
CPE	Contrat première Embauche
CSE	Conseil Supérieur de l'Education
CTPM	Comité Technique Paritaire Ministériel
DNB	Diplôme National du Brevet
EPLE	Établissement Public Local d'Education
FAEN	Fédération Autonome de l'Education nationale (syndicat)
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
FERC-CGT	Fédération de l'Education, de la Recherche, de la Culture-CGT (syndicat)
FSU	Fédération Syndicale Unitaire (syndicat)
HCE	Haut Conseil de l'Évaluation
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
LMD	Licence Master Doctorat (loi instituant le)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
PEDT	Projet Éducatif des Territoires
PPRE	Projet Personnalisé de Réussite Éducative
RGPP	Révision générale des Politiques publiques
RTT	Réduction du Temps de Travail
SE-UNSA	Syndicat de l'Education - Union Nationale des Syndicats Autonomes
SGEN	Syndicat Général de l'Education Nationale
SMR	Stratégie Ministérielle de Réforme de l'Etat
SNES	Syndicat National des Enseignements du Second Degré
TCE	Traité Constitutionnel Européen
TZR	Titulaire sur Zone de Remplacement
UFR	Unité de Formation et de Recherche
BAPAAT	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant-animateur Technicien
BP	Brevet Professionnel
DE JEPS	Diplôme d'Etat, Jeunesse Education Populaire, Sports
DES JEPS	Diplôme d'Etat Supérieur, Jeunesse, Education Populaire, Sports
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
TFP	Titre à Finalité Professionnelle
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Tableau chronologique 1997 - 2007

